



Année 2021

Bulletin communal





Le Mot du Maire p. 1

Informations municipales

Les élus et agents communaux.....	p. 2 et 3
Les commissions	p. 4 à 12
Tarifs communaux 2022	p. 13
Pluviométrie	p. 13
Etat civil 2021	p. 14
Subventions aux associations.....	p. 14
Les informations de CMC	p. 15 à 17
Démarches administratives	p. 18 à 20
Règles à appliquer entre voisins.....	p. 21

Emploi et règlement du feu.....	p. 21 et 22
Travaux d'électrification.....	p. 23
Informations diverses	p. 23
Déchèterie de Brénolo à Saint Jean Brévelay....	p. 23
Informations utiles	p. 24
Services de proximité	p. 25
Le permis à 1 €	p. 25
Projet éolien "Mare du Cornet"	p. 26
Les dangers du monoxyde de carbone	p. 27

Vie communale

La numérotation des rues distribution	p. 28
Sécurité routière	p. 28
La bonne fontaine.....	p. 29
CCAS.....	p. 30
Matinée éco-citoyenne	p. 30
Atelier cosmétique	p. 36

Ateliers décorations de Noël	p. 37
Festival Contes en Scène.....	p. 38
Label national "Terre Saine"	p. 38
Inauguration de la Croix Gabillet	p. 39
Ecole Notre Dame - Ecole Sainte Anne	p. 40 et 41
Garderie périscolaire	p. 41

Vie associative

APEL du RPI Billio-Guéhenno	p. 42
L'AEP "La Montagne"	p. 43
Comité des fêtes.....	p. 43
Anciens combattants	p. 44
Billio matériel.....	p. 45
La chorale du Pays de St-Jean	p. 45

Les pistons percés	p. 46
Les mécanos de la ville	p. 46
Football Club Billiotais	p. 47
Petit Bolide Billiotais	p. 48
Société de chasse	p. 49
Dans Tous Les Sens	p. 50

Au pays de Saint-Jean

ADMR.....	p. 51 et 52
Souvenir Français	p. 52
AMPER	p. 53
Association Don du sang	p. 54

La Claie sans frontières	p. 54
Tal Ouz Tal	p. 55
Groupe Néo 56	p. 56
La Mission Locale Centre Bretagne	p. 56

Un peu d'histoire

Les croix.....	p. 57 et 58
Les puits	p. 59
Les fours	p. 60

"Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin".



Chères Billiotaises, Chers Billiotais,

Je suis heureux en ce début d'année 2022 de vous présenter mes meilleurs vœux. La commission communication a, comme de coutume, réalisé un excellent travail pour collecter et regrouper les informations qui sont relatées dans ce bulletin et je les en remercie vivement.

Au moment où j'écris ces lignes, cette année 2021 se termine dans un climat où les incertitudes sur la COVID demeurent avec les nouveaux variants.

Nos associations ont été une nouvelle fois impactées par les restrictions et cela a engendré beaucoup de changement dans l'organisation de leurs manifestations. Je tiens à les remercier et à leur apporter mon soutien.

Au niveau mondial, nous sommes marqués par le drame des migrants qui quittent leur pays souvent contraint par la famine, la misère, les persécutions politiques en espérant trouver une vie meilleure, mais qui se heurtent aux conjonctures difficiles des pays accueillants.

L'année a connu son lot de catastrophes naturelles: éruptions volcaniques, inondations, incendies, ouragans, tornades meurtrières.

Au niveau local, la communauté de communes comme vous le savez déjà est scindée en deux au 1er janvier : Baud Communauté et Centre Morbihan Communauté, cette dernière comprenant les communes de Bignan, Billio, Buléon, Evellys, Guéhenno, Locminé, Moréac, Moustoir'ac, Plumelec, Plumelin, Saint Allouestre et Saint Jean-Brevelay. Cette scission, je le souhaite, doit nous réunir pour des projets communs et un partage équitable de nos richesses.

En avril 2022, auront lieu les élections présidentielles ainsi qu'au mois de juin les élections législatives. Je vous invite à exercer votre devoir de citoyen lors de ces deux échéances importantes pour notre pays.

Au niveau communal, les travaux réalisés en 2021 vous sont présentés dans ce bulletin par les présidents de chaque commission.

J'en profite pour remercier l'ensemble du conseil municipal pour son investissement.

Projets 2022 :

- Fin des études pour la réfection de l'église avec le début des travaux en 2023.
- Réalisation d'un muret en pierre au lotissement du Chemin Creux (prévu en 2021).
- Changement des fenêtres de la mairie.
- Installation d'un défibrillateur.
- Divers travaux de voirie.
- Mise en place de rideaux à la salle communale avec divers travaux de mise aux normes.

Je remercie la commission embellissement et les bénévoles pour les décorations de Noël qui ont été réalisées avec des matériaux de récupération et qui ont été installées dans le bourg. Elles sont remarquées et très appréciées de tous les passants.

Merci à l'ensemble des membres des différentes commissions pour leur engagement.

Merci aux agents communaux avec lesquels nous travaillons en toute confiance.

Billiotaises, Billiotais, au nom du conseil municipal, du personnel communal et en mon nom, je vous souhaite à tous une très bonne année 2022, à vous-même, vos proches et à tous ceux qui vous sont chers.

Bonne lecture.

Bien fidèlement, Jean-Luc GRANDIN.

Les élus



Jean-Luc GRANDIN
Maire



Isabelle BRÉHÉLIN
1^{ère} adjointe



Jean-Loïc JOUBIOUX
2^{ème} adjoint



Cathy ANCEAUX
Conseillère



Adrien BINOIST
Conseiller



Fabienne DANET
Conseillère



Roseline GABILLET
Conseillère



Jean-Luc LE BOUQUIN
Conseiller



Jean-Pierre ROUSSEAU
Conseiller



Jean-Yves TASTARD
Conseiller

Les flèches indiquent les
référents de chaque
commission

1^{ère} adjointe
Isabelle BREHELIN

Embellissement Communal, Environnement

Vice-président : Adrien BINOIST

Informations, Communication, Cérémonies

Tourisme, Patrimoine

Vice-président : Jean-Yves TASTARD

Maire

Jean-Luc GRANDIN

**Président des
commissions**

Affaires scolaires

Vice-président : Jean-Yves TASTARD

Urbanisme

Finances, Appels d'offre

2^{ème} adjoint

**Jean-Loïc
JOUBIOUX**

Fêtes, vie associative

Vice-président : Jean-Pierre ROUSSEAU

Bâtiments communaux

Voirie, Chemins d'exploitations, Agriculture

Vice-présidente : Catherine ANCEAUX

Les agents communaux



Caroline VILA
Responsable
communale



Jennifer DUBRULLE
Assistante
d'accueil



Cindy GUILLO
Agent d'entretien des
locaux communaux



Marc-Olivier
LE CORRE
Agent technique



Horaires d'ouverture de la mairie

La mairie est ouverte au public :
lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 13h30 à 17h00

Fermée le jeudi

Téléphone : 02.97.42.28.18

Adresse mail : mairie.billio@wanadoo.fr



Représentants des élus dans les organismes extérieurs

MORBIHAN ENERGIES :

Titulaire : Jean-Pierre ROUSSEAU
Suppléant : Jean-Loïc JOUBIOUX

SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

Titulaire : Isabelle BREHELIN
Suppléant : Jean-Luc GRANDIN

FRELON ASIATIQUE (FDGDON) :

Adrien BINOIST

CORRESPONDANTS DÉFENSE :

Titulaire : Jean-Loïc JOUBIOUX
Suppléant : Jean-Yves TASTARD



Commission EMBELLISSEMENT COMMUNAL

Vice-président : Adrien Binoist

Membre : Isabelle Bréhélin, Roseline Gabillet, Fabienne Danet

Membres non-élus : Christophe Le Glaunec, Mireille Garaud, Yvonne Nio.

Maisons fleuries

Nous tenons à remercier les billiotais et billiotaises qui participent chaque année, à l'embellissement de notre commune.

En association avec les communes de Plumelec et de Guéhenno, le jury s'est organisé pour visiter les jardins, les façades des habitations... Le nombre de participants en 2021 est de 26. Chacun d'entre eux a reçu un bon d'achat allant de 15 euros à 55 euros.



Le pot de l'amitié servi à la salle communale a réuni de nombreux lauréats.

Résultat du concours des maisons fleuries

Jardin d'agrément

1^{er} Mireille et Daniel GARAUD Le Graduel

2^{ème} Yvonne et Gilbert NIO Kerjutel

3^{ème} Christiane MOTTO La Grée Magnan

Façade

1^{er} Emile et Colette TESSIER 2 rue de la Fontaine

2^{ème} Joseph et Gisèle GABILLET Kerivaux

3^{ème} Daniel et Gilberte LE GLAUNEC 4 rue de la forge

Espace jardiné sur cour

1^{er} Gérard SENAN Rue de la forge

2^{ème} Fabienne et Nicolas DANET La Métairie

3^{ème} Yvonne et Bertrand TATIBOUET La Noé

Décor végétal sur l'espace public

1^{er} Ewenaïg et Bruno VANBEVER Kervallon

Ferme embellie

1^{er} Christophe et Delphine GOULARD Trévrass



La commission a décidé de mettre l'accent sur l'écologie, la protection et la valorisation de la biodiversité et la réduction des déchets. Dans cette optique, des actions sont menées dans ce sens tout au long de l'année :

- matinée éco citoyenne
- ateliers décorations de Noël avec matériaux de récupération
- animations avec l'association Family Cocotte

Pour 2022, des idées émergent déjà :

- Hôtel à insectes
- Nichoirs
- Abris à hérissons....

Commission TOURISME CULTURE ET PATRIMOINE

Vice-président : Jean-Yves Tastard

Membres élus : Cathy Anceaux, Fabienne Danet, Isabelle Bréhélin

Membres non élus : Bruno Broussier, Gérard Bréhélin, Serge Ethoré, Gilbert Goulard, Christophe Le Glaunec, Gilbert Nio, Anne-Marie Tastard

En 2021, la commission a concentré son activité sur les projets en cours.

Les circuits de randonnées

Les chantiers Nature de Centre Morbihan Communauté interviennent deux semaines dans l'année pour le gros entretien. Il n'en demeure pas moins que nous devons régulièrement sortir tronçonneuses, débroussailleuses et girobroyeurs pour que nos chemins demeurent accessibles toute l'année.

Le Four

Le conseil municipal a validé l'intervention d'un professionnel pour la rénovation du four. L'entreprise Xavier Daniel devrait prochainement faire les travaux de maçonnerie.

La Bonne Fontaine

C'est incontestablement le chantier qui a mobilisé nos énergies en 2021. Les travaux effectués par les Chantiers



Nature et les bénévoles ont permis de mettre en valeur la fontaine et de créer un espace agréable. Un travail « intercommissions municipales » – commission Tourisme Culture et Patrimoine, commission Information Communication et Cérémonies, commission Embellissement Communal – devrait à terme faire de cet espace un lieu de rendez-vous et de culture.



Commission des AFFAIRES SCOLAIRES

Vice-président : Jean-Yves Tastard

Membre : Adrien Binoist

Pour la deuxième année consécutive, le Regroupement Pédagogique Intercommunal Billio-Guéhenno a dû faire face aux exigences sanitaires imposées par la COVID. Les rencontres, les réunions, les projets ont souvent été reportés.

Nous avons cependant, en fin d'année scolaire, rencontré la directrice. Les informations qu'elle nous a données nous ont permis de constater que malgré la période difficile, le dynamisme des enseignants était toujours là et que les projets ne manquaient pas.

Nous nous efforçons de rester à l'écoute de la directrice et de répondre favorablement à chaque fois que cela est possible à ses demandes et ceci en étroite concertation avec la mairie de Guéhenno.

Label école numérique

Fin 2020, la commune s'est engagée auprès du RPI Billio-

Guéhenno dans le projet « Label Ecole Numérique ». Cet appel à projets, financés par les communes et l'Etat, permet de faire bénéficier aux écoles d'équipements numériques destinés à favoriser les apprentissages, à enrichir le lien avec les familles et à conforter l'attractivité de l'école et des territoires ruraux.

Ainsi, en septembre 2021 l'école de Billio a pu recevoir de nouveaux équipements : 5 ordinateurs portables, 15 casques audio, 1 robot éducatif, 5 souris sans fil, 1 pack de 9 tablettes et un ENT (Espace Numérique de Travail) pour un montant total de 5 779.37€ HT subventionné à 50% par l'Etat. Les équipements ont été fournis par les entreprises Atwoclic et Open Digital Education.

Nous présentons à tous les acteurs du RPI : élèves, enseignants, personnels, responsables d'associations, nos vœux de bonne et heureuse année.

Commission INFORMATION COMMUNICATION et CÉRÉMONIES

Vice-présidente : Isabelle Bréhélin

Membres : Roseline Gabillet, Cathy Anceaux,

L'activité de la commission Information, Communication et Cérémonies se décline en plusieurs axes :

- le P'tit Billiotais
- le bulletin communal
- l'organisation des cérémonies
- le site internet
- la page facebook

Le P'tit Billiotais

Cette feuille d'information mensuelle est disponible au début de chaque mois dans le commerce du bourg, à l'accueil de la mairie et aux pépinières de Kerhello. Elle doit continuer à être distribuée dès le 1er de chaque mois. Nous demandons aux responsables d'associations de faire parvenir à la mairie les articles qu'ils souhaitent voir publier pour le 20 du mois précédent.

Le bulletin communal

La réalisation de ce bulletin nécessite plusieurs réunions de la commission et de nombreux échanges de mails. Il retrace la vie de la commune et des associations au cours de l'année écoulée. Des informations utiles y sont également insérées. Les conseillers municipaux en assurent la distribution. Tout au long de l'année, nous nous efforçons de prendre des photos des différentes manifestations qui se déroulent sur la commune. Elles nous permettent d'en mettre une sélection dans le bulletin et de réaliser le diaporama projeté lors des vœux.

Si elles le souhaitent, les associations et la population sont invitées, à nous transmettre leurs clichés qu'elles réalisent durant l'année.

L'organisation des cérémonies

- Les vœux du Maire, accueil des nouveaux arrivants et bébés de l'année : à cause de la crise sanitaire ces manifestations n'ont pas eu lieu.
- Les cérémonies de commémoration : le 11 novembre et l'inauguration de la croix à la Ville Guingamp ont pu être organisées.

Le site internet

C'est un peu le point le plus difficile.... Il reste du travail à effectuer sur le site, nous nous efforcerons en 2022 de le mettre à jour régulièrement.

La page Facebook

Caroline et Jennifer sont chargées d'alimenter la page Facebook.

Les différentes informations relayées sont essentiellement liées aux événements municipaux, inter-communaux et associatifs.

N'hésitez pas à partager.



Commission FÊTES ET VIE ASSOCIATIVE

Vice-président : Jean-Pierre Rousseau

Membres : Jean-Luc Le Bouquin, Jean-Yves Tastard, Fabienne Danet.

Malgré les mesures sanitaires et les difficultés pour organiser des événements associatifs, cette année a été un peu plus dense en animations et fêtes. Nous remercions l'ensemble des bénévoles qui ont contribué à la vie associative malgré la complexité des règles imposées.

Comme prévu, le Tour de France est passé rapidement sur notre commune le 28 juin 2021 au niveau de la Mare aux biches. Nous remercions les bénévoles qui ont participé à garder les routes.

Semaine du cyclotourisme

La 83^{ème} semaine du cyclotourisme aura lieu du 31 juillet au 7 août 2022 et passera notamment sur la commune de Billio.

Cela représente le passage d'environ 13000 personnes sur 1 semaine.

Commission BATIMENTS COMMUNAUX

Vice-président : Jean-Loïc Joubioux

Membres : Isabelle Bréhélin, Roseline Gabillet, Jean-Yves Tastard, Jean-Pierre Rousseau, Jean-Luc Le Bouquin

La commission bâtiments a travaillé sur plusieurs projets au niveau des bâtiments municipaux suivants :

Mairie :

La porte d'entrée a été remplacée par une porte PVC aux normes PMR. Un radiateur a été mis en place par le hall d'entrée. Des travaux de mise aux normes électriques sont programmés pour la fin d'année.



Bâtiment Billio Matériel :

Les travaux prévus ont été réalisés, les clés ont été remises à l'association en mars dernier.



Salle communale :

Comme prévu, le bar a été démonté. Des travaux de mise aux normes électriques sont également prévus par OHMS Service, entreprise située au Mené Courtel.

Église :

Notre demande de classement au titre des monuments historiques a été refusée. Nous continuons notre démarche. Les premiers résultats des diagnostics de l'église qui ont été effectués par Philippe Perron, architecte du patrimoine, sont arrivés et ont été présentés au conseil municipal. Des études complémentaires sont en cours. Nous attendons l'étude finalisée avant de pouvoir y tirer des conclusions.



Dans cette attente, des travaux de sécurisations et de consolidations dans le clocher ont été effectués par la société ART CAMP.

Terrain de foot :

Des travaux d'agrandissement des vestiaires sont prévus afin d'avoir un espace de stockage.

Les sapins du stade ont été taillés en décembre pour un montant de 351,90 € TTC.



Commission FINANCES et APPEL D'OFFRES

Président : Jean-Luc Grandin

Membres : Jean-Yves Tastard, Isabelle Bréhélin, Jean-Loïc Joubioux, Adrien Binoist et Roseline Gabillet

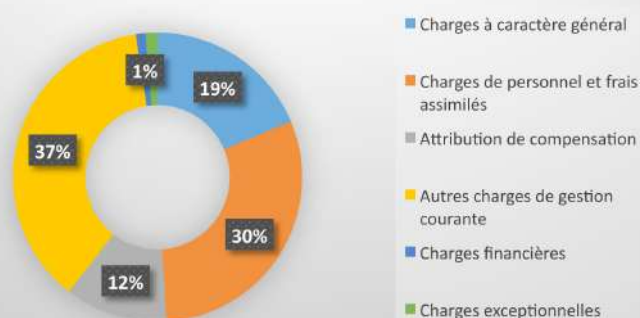
BUDGET PRINCIPAL

• COMPTE ADMINISTRATIF 2020

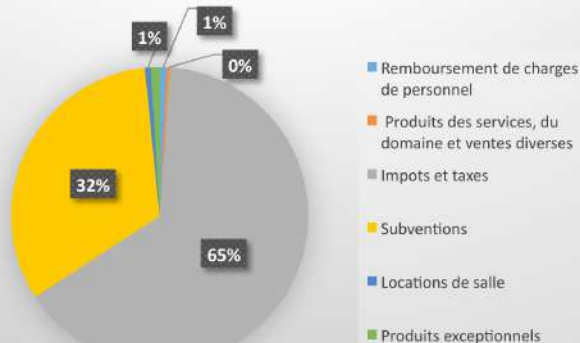
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	277 934,30 €
Recettes	427 501,53 €
Excédent de la clôture	149 567,23 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	60 908,29 €
Recettes	151 605,09 €
Excédent de la clôture	90 969,80 €

Dépenses de fonctionnement 2020



Recettes de fonctionnement 2020



• BUDGET PRIMITIF 2021

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	371 372.23€	284 672.00€	656 044.23€
Recettes	432 625.23€	284 672.00€	717 297.23€

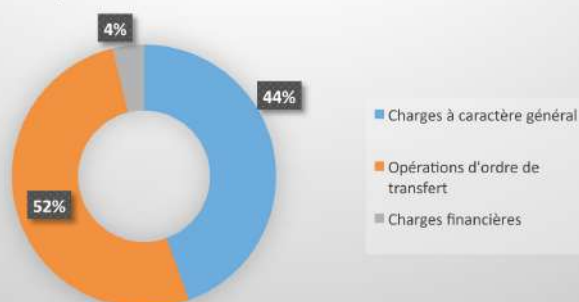
BUDGET ASSAINISSEMENT

- COMPTE ADMINISTRATIF 2020

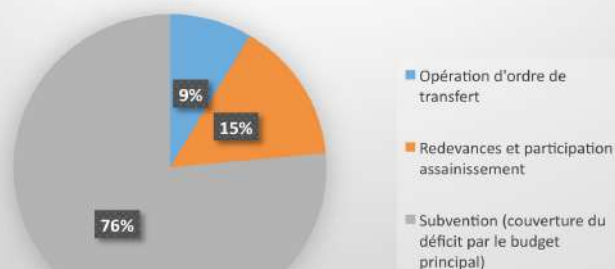
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	40 256,26 €
Recettes	47 605,57 €
Excédent de la clôture	7 349,31 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	23 514,53 €
Recettes	13 098,40 €
Déficit de la clôture	10 416,13 €

Dépenses de fonctionnement 2020



Recettes de fonctionnement 2020



- BUDGET PRIMITIF 2021

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	28 007,00€	20 930,00€	48 937,00€
Recettes	28 007,00€	20 930,00€	48 937,00€

BUDGET LOTISSEMENT

• COMPTE ADMINISTRATIF 2020

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	61 771,54 €
Recettes	57 646,78 €
Déficit de la clôture	4 124,76 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	113 114,80 €
Recettes	55 468,10 €
Déficit de la clôture	57 646,70 €

• BUDGET PRIMITIF 2021

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	71 774,00€	111 397,70€	183 171,70€
Recettes	71 774,00€	111 397,70€	183 171,70€



Commission CCAS

Vice Présidente : Roseline Gabillet

Membres : Isabelle Brehelin, Cathy Anceaux - Membre non élue : Mireille Garaud

Le CCAS vote son propre budget. Les recettes sont composées essentiellement des rentrées des fermages et d'une partie des sommes versées au titre des conces-

sions. Une subvention du budget principal est versée tous les ans. Les dépenses sont liées au paiement du repas des aînés et des colis distribués.

BUDGET CCAS

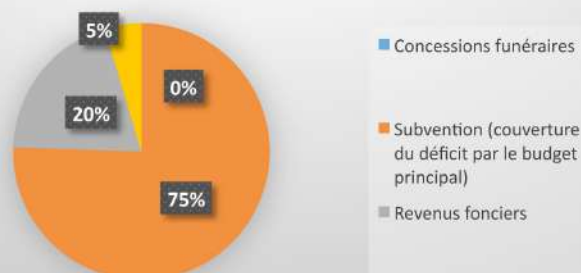
• COMPTE ADMINISTRATIF 2020

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 569,00 €
Recettes	4 062,47 €
Excédent de la clôture	2 493,47 €

Dépenses de fonctionnement
2020



Recettes de fonctionnement
2020



• BUDGET PRIMITIF 2021

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	4 101,00€	0,00€	4 101,00€
Recettes	4 101,00€	0,00€	4 101,00€

Commission URBANISME

Président : Jean-Luc Grandin

Membres : Jean-Luc Le Bouquin, Isabelle Brehelin, Jean-Pierre Rousseau

DÉCLARATION PREALABLE 2021

Compagnie d'Isolation - Kervarin - Isolation thermique par l'extérieur sur les façades du bâtiment

CHILOU Arnaud – La Ville Guingamp - Modification toiture garage

CARO Yannick – La Ville Guingamp - Coupe rase de pins mûrs

GALLOPIN Dominique - 6 Rue de la Forge - Réfection d'un hangar existant

Monsieur SOUILLA Thierry – La Ville Guingamp - Création d'un abris de jardin en bois

LE MAÎTRE Jocelyne – Rue du Sabotier – Division de parcelle en vue de construire

BRÉHELIN Alexis – Rue du Charron – Création et modification d'ouvertures

CAP SOLEIL - Rue du Sabotier – Installation de panneaux photovoltaïques

VENTS DU NORD – Coello – Construction d'un mât de mesure de vent temporaire

PERMIS DE CONSTRUCTION 2021

LANTRIN Christophe - Le Clos de La Lande - Création Abri de jardin

GABILLET Éric - Kerivaux - Reconstruction d'un bâtiment d'élevage

FAUVERGUE Dominique – Rue du Laboureur – Construction d'une maison neuve

EURL LES PÉPINIÈRES DE KERHELLO – Kerhello – Construction d'un bureau type chalet

DUPUYS Tony – La Grée Janvier – Construction d'un carport et d'une véranda

Certificat d'Urbanisme 2021

48 demandes

Lotissement

Cette année, nous avons vendu les 2 derniers lots restants au lotissement du chemin Creux. Nous sommes ravis de pouvoir accueillir de nouveaux habitants sur notre commune dès que les maisons seront construites.

Ces dernières ventes signifient également que nous n'avons plus de terrain communal à proposer aux personnes qui souhaiteraient s'installer sur notre commune. Aussi, la rétention foncière existante sur certaines parcelles constructibles est un frein majeur au développement de notre territoire. Nous invitons les propriétaires concernés à engager une réflexion sur ce sujet ou à contacter la mairie afin d'en discuter.

Travaux

En ce début d'année, vous avez pu constater l'effondrement d'une partie du muret du cimetière. Ces dégâts sont liés aux conditions

climatiques. Nous sommes attachés et soucieux de notre patrimoine, c'est la raison pour laquelle un devis de réparation du muret du cimetière a été sollicité auprès de Xavier Daniel, maçon de Guéhenno.

Nous avons également décidé de confier à Xavier Daniel l'édification d'un muret au sein du lotissement tel que cela était prévu initialement. Ces travaux finaliseront et embelliront le lotissement du Chemin Creux.

Enfin, la réfection du four à pain situé à proximité du lotissement est prévue.



Commission VOIRIE, CHEMINS D'EXPLOITATION, AGRICULTURE

Vice-présidente : Cathy Anceaux

Membres : Jean-Loïc Joubioux, Roseline Gabillet, Adrien Binoist, Jean-Yves Tastard, Jean-Pierre Rousseau

Membres non élus : Yannick Caro, Joël Gabillet

Programme voirie 2021

Le budget du programme voirie ayant été divisé par deux en 2020, la municipalité a dû prioriser la réfection des routes en prenant en considération de l'état de ces dernières. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité a validé la réfection des routes suivantes :

- Cartalay
- Kerhello
- Kervarin

L'ensemble du programme voirie 2021 s'élève à un montant estimatif de 16 599.08€ HT.



*Gabriel Battistella, technicien voirie et réseaux de CMC
et Cathy Anceaux*

Par ailleurs, le département du Morbihan a établi un programme d'aide exceptionnelle pour l'année 2021 avec une enveloppe de 50 000€ pour les communes de moins de 10 000 habitants ayant des projets de voirie ou d'aménagement urbain (jusqu'à 80% d'aide attribuée à la commune). La commune de Billio a déposé un dossier de demande d'aide pour la réfection de la voirie à Kerlué, Kervallon et Heurtebise pour un montant d'environ 20 178€ HT. Nous espérons obtenir une suite favorable à notre demande.

Élagage

Comme chaque année, nous demandons aux riverains de procéder à l'élagage des arbres en bordure de la voirie. En effet, cet entretien est nécessaire pour éviter la dégradation prématurée des routes ainsi que les éventuels dommages occasionnés aux poids lourds et transports scolaires. Enfin, cela permet également de garantir le bon fonctionnement des réseaux électriques et télécoms.

Cet été, face à la difficulté rencontrée par certains transporteurs, la commune a dû faire appel en urgence à l'entreprise Evin pour réaliser de l'élagage pour un montant de 331,20 €.

Entretien des chemins d'exploitation

En 2021, la commune a effectué l'entretien et le décapage des accotements des chemins d'exploitation du Roho, Le Tenuy, Kervallon et La Haie pour un montant de 5 928€ HT.

Nous rappelons que les chemins et sentiers d'exploitation sont des voies privées rurales dont l'entretien incombe aux propriétaires intéressés. L'élagage, le débroussaillage et autres revient à la charge de ces propriétaires privés.



Programme voirie 2021

Tarifs communaux 2022

SALLE COMMUNALE	PETITE SALLE		GRANDE SALLE			
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE		HORS COMMUNE	
			été	hiver	été	hiver
2 JOURNÉES / WE	130,00 €	190,00 €	170,00 €	200,00 €	240,00 €	285,00 €
1 JOURNÉE	90,00 €	130,00 €	130,00 €	150,00 €	200,00 €	245,00 €
VIN D'HONNEUR	35,00 €	65,00 €	55,00 €	75,00 €	100,00 €	115,00 €
RÉUNION A BUT LUCRATIF	50,00 €	120,00 €	85,00 €	110,00 €	170,00 €	205,00 €

Vidéoprojecteur : 25€ - Sonorisation : 35€ - Dépôt de garantie : 500€ (particuliers et associations) - Période hivernale du 1^{er} octobre au 31 mars.

TARIFS PHOTOCOPIE

	Noir/Blanc	Couleurs
A4 – recto	0.15€	0.70€
A4 – recto/verso	0.25€	1.20€
A3 – recto	0.25€	1.20€
A3 – recto/verso	0.30€	1.45€

PARTICIPATION AU RACCORDEMENT À L'ÉGOUT

> 1600 €

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

> 71 € pour l'abonnement

> 2,30 €/m³ pour la consommation

CONCESSION CIMETIÈRE

> 15 ans : 60 €

> 30 ans : 120 €

CONCESSION COLUMBARIUM

> 5 ans : 150 €

> 15 ans : 250 €

> 30 ans : 500 €



Pluviométrie de la commune de Billio



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Janvier	294	108	228	67	135	55	183	127
Février	294	86	123	136	98	103	197	77
Mars	85	28	126	72	170	80	91	22
Avril	91	84	40	35	66	93	114	35
Mai	57	66	51	85	87	66	5	96
Juin	42	27	93	48	83	129	172	93
Juillet	67	69	10	50	79	16	12	121
Août	139	118	24	46	29	64	105	48
Septembre	13	90	30	92	19	79	77	44
Octobre	93	51	38	48	67	252	217	215
Novembre	212	141	120	54	151	272	91	29
Décembre	77	126	35	163	167	179	275	102
Total annuel	1473	994	918	896	1151	1388	1539	1009

Etat civil 2021

TOUS NOS VŒUX DE BIENVENUE

5 août

Marion, Édith, Marie CARO
née à Vannes – La Ville Guingamp



TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR

10 juillet

Adrien BINOIST et Amélie LONGEARD

TOUTES NOS CONDOLEANCES

16 avril

Thérèse PERROTIN, Plumelec

22 juillet

Annick JOUBIOUX (Née POURCHASSE), Saint Jean Brévelay



Subventions aux associations

Associations communales

OGEC : Couvrir le déficit cantine	7000€
ABSR : Restauration de la croix de la Ville Guingamp	520€
Société de chasse : Aménagement du terrain qui accueillera les locaux de la chasse	3000€
FCB : Agrandissement vestiaires	0€
<i>Concernant la demande du FCB, la commune prendra directement en charge l'achat des matériaux.</i>	
APEL : Subvention de Noël	195€

Associations extérieures

Comité d'animation et de loisirs maison de retraite Saint Jean Brévelay :	
Proposer diverses animations aux résidents de l'EHPAD (galette des rois, confection de bouquets...)	60€
Association Gym danse Brévelaise : Demande de participation pour les gymnastes et danseurs	45€
Association sportive collège Eugène Guillevic :	
Proposer des activités sportives sur le temps du midi, organiser et participer à des compétitions	50€
Le souvenir Français : Conserver et transmettre la mémoire des morts pour la France.	20€
Les restaurants du Cœur : Secours alimentaires	30€
Rêves de Clown : Apporter des instants de bonheur aux enfants et aux adultes hospitalisés	100€
ADMR : Prend en charge la dépendance des personnes âgées	100€

La municipalité reçoit beaucoup de demande de subvention des associations extérieures. Afin de répondre au mieux à ces demandes, le conseil municipal a décidé de verser à partir de l'année 2021 chaque année, par roulement, une subvention de 100€ entre La Ligue Contre le Cancer, AFM Téléthon, Rêves de Clown, La Banque Alimentaire et Le secours Catholique.

Projet de territoire : se projeter vers l'avenir

Mise en place d'une réflexion collective

A-Un fil rouge

A partir de janvier 2022, les élus de Centre Morbihan Communauté remettent à l'ordre du jour le projet de territoire. Lancé en juillet 2020, puis interrompu par la crise sanitaire et l'actualité politique de la collectivité, l'objectif est de construire ensemble, un projet solide et stable pour dessiner notre territoire de demain. Il s'agit en quelques sortes du fil rouge des mandats à venir.

Un projet de cette envergure se pense sur plusieurs années et concerne de nombreux thèmes : environnement, développement économique, emploi, culture, tourisme, insertion, habitat, ...

B-A quoi cela sert ?

Par une concertation large, le projet de territoire est un outil qui permet :

- d'orienter les actions du mandat/des mandats
- de définir les ambitions communautaires
- de penser l'organisation des missions et compétences entre la communauté de communes et les communes
- de traduire la vision politique dans les budgets



Elaborer un projet de territoire, c'est définir des perspectives à moyen et long terme. C'est aussi déterminer les actions et les ressources permettant de les atteindre.

En bref, le projet de territoire est un document par lequel une collectivité définit sa vision de l'avenir de son territoire et son développement.

C-Un travail de concertation

Il s'agit d'un projet qui sera co-construit en concertation avec les conseillers communautaires, les élus municipaux, les agents de nos collectivités, les représentants du monde associatif et du monde économique de notre territoire.



Ce travail de réflexion concernera aussi les habitants du territoire de Centre Morbihan Communauté, il prendra des formes diverses pour encourager la participation citoyenne : réunions publiques, sondages, interviews, témoignages... car il s'agit aussi de prendre en compte les besoins et les attentes de la population en matière de services et d'équipements par exemple.

Nous sommes tous concernés. Il s'agit de travailler ensemble pour identifier des axes de développement pour notre territoire.

D-Concrètement de quoi se compose un projet de territoire ?

Dans sa forme la plus classique ce document se compose :

- d'un diagnostic ;
- des enjeux du territoire ;
- d'une stratégie ;
- d'un programme d'action.



Vous l'aurez compris, les élus de Centre Morbihan Communauté ont à cœur de mener à bien ce projet de territoire. Plus la mobilisation sera large et forte, plus le projet sera solide.

Projet de territoire : se projeter vers l'avenir

Scission Centre Morbihan Communauté

A-Deux périmètres distincts

Comme vous le savez, l'ensemble des communes de Centre Morbihan Communauté s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur le partage de la Communauté en deux structures distinctes.

Pour notre nouvelle communauté de communes, les communes membres sont : Bignan, Billio, Buléon, Evellys, Guéhenno, Locminé, Moustoir-Ac, Moréac, Plumelec, Plumelin, Saint-Allouestre, et Saint-Jean Brévelay.

B- Rien ne change en matière de service à la population

Concernant notre nouveau périmètre, les services apportés précédemment par Centre Morbihan Communauté aux habitants du territoire ne changent pas. Vous disposez de la même offre de service en matière de tourisme, de culture, de sport, d'enfance, d'habitat, de développement économique ou encore d'environnement.

Votre communauté de communes est et sera toujours positionnée, avec en ligne de mire, le service à la population. Même si cela n'est pas toujours simple, notre principal objectif est le développement de notre territoire et l'amélioration constante des services accessibles à la population. Agents et élus travaillent en ce sens.

A savoir : votre communauté de communes, ne change pas de nom. Le nom de "Centre Morbihan Communauté" nous identifie et nous représente parfaitement. C'est dans cet esprit d'une identité forte et ancrée sur notre territoire que nous avons fait le choix d'une nouvelle identité effective dès janvier 2022.

Pour suivre toute l'actualité de Centre Morbihan Communauté :

Facebook : <https://www.facebook.com/centremorbihancommunaute>

Twitter : <https://twitter.com/CentreMorbihan>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/cc-centre-morbihan-communaute>

Site web de CMC : www.centremorbihancommunaute.bzh

CONCOURS HUB ENERCO INCUBATEUR D'ENTREPRISES

Nouveau concours du Hub Enerco, vous voulez créer votre entreprise éco-engagés ?

Le Hub Enerco propose un accompagnement à la création d'entreprise éco-engagées, en lien avec les problématiques du développement durable, environnementales et/ou d'économie circulaire. Pour recruter les porteurs de projets, le Hub Enerco organise un concours de décembre à janvier. Les lauréats auront accès à un espace de co-working, un accompagnement avec divers partenaires et un accès à des réseaux d'entreprises.

Le dépôt des candidatures débute mi-décembre jusqu'en fin janvier, 10 projets seront sélectionnés : 5 porteurs de projets et 5 jeunes entreprises ou association en structuration. Le comité de sélection aura lieu début février pour un démarrage de l'incubateur fin février pour une durée de 6 mois.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter :
Contact : Service développement économique - economie@cmc.bzh - Tél. : 06.02.08.47.15

Permanences partenaires

CMC Saint- Jean Brévelay 27 rue de Rennes	
Conseiller POINT INFO HABITAT Vous accompagne dans vos démarches liées à l'habitat Sans rendez-vous	mercredis 9h - 12h et 13h30 - 17h30
ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) Offre un conseil neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant le logement Prise de rendez-vous au : 02 97 47 02 30	4ème lundi du mois 13h45 - 17h
SOLIHA Recherche avec vous les meilleures solutions techniques et financières pour concrétiser votre projet d'amélioration d'habitat Sans rendez-vous	1er mardi du mois 10h - 12h
EIE (Espace Info Energie) Apporte un conseil gratuit et personnalisé sur toutes les questions liées aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables dans l'habitat Prise de rendez-vous au : 02 97 07 12 98	3ème jeudi du mois 9h30 - 12h et 13h30 - 17h

Transports scolaires

Elèves du primaire :

Pour rappel, les transports scolaires pour les primaires et pré-élémentaires sont gérés par Centre Morbihan Communauté.

Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante :

Centre Morbihan Communauté

Transport scolaire

4, rue Yves Le Thiès

56500 LOCMINÉ

02 97 26 85 01

transportscolaire@cmc.bzh

Les arrêts de car pour les primaires existants sur la commune sont situés à la Ville Guingamp, Trevas et Kervallon (circuit XSB 302, Billio-Guéhenno).

Elèves du secondaire :

Depuis le 1er janvier 2020, la région a décidé de reprendre l'exercice de la compétence en matière de transports scolaires des collégiens et lycéens.

Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante :

Région Bretagne

Direction des transports et mobilité

Antenne de vannes - 10 rue saint-tropez - 56000 VANNES

02.22.51.42.00

Les arrêts de car pour les secondaires existants sur la commune sont situés à Trevas, mairie, Le Graduel, La Ville Guingamp, Kervallon, Kerhello (circuit XSB 209, Plumelec-Billio-St Jean Brévelay), Kerhello, Toulhoar (circuit XSB 204, Guéhenno-Billio-St Jean Brévelay), Kerivaux, mairie (circuit PLO630 Billio-St Jean Brévelay-Guéhenno-Josselin-Ploërmel).

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur les circuits de transports scolaires sur le site de Centre Morbihan Communauté.



Représentants de la commune au sein de CMC

- **Aménagement :** Jean-Loïc Joubioux
- **Projet de territoire :** Jean-Loïc Joubioux
- **Insertion-Emploi :** Roseline Gabillet
- **Enfance Jeunesse :** Adrien Binoist
- **Service techniques travaux :** Jean-Luc Grandin
- **Culture, tourisme, sport :** Isabelle Bréhélin
- **Assainissement/eau :** Jean-Luc Le Bouquin
- **Déchets :** Fabienne Danet
- **Administration générale :** Jean-Luc Grandin
- **Développement économique :** Jean-Luc Grandin
- **Plan habitat volontaire :** Jean-Loïc Joubioux
- **Transport scolaire :** Cathy Anceaux
- **Chantier d'insertion :** Jean-Yves Tastard
- **Référent randonnée :** Jean-Yves Tastard
- **Conseil exploitation office du tourisme :** Isabelle Bréhélin
- **Programme prévention déchets :** Fabienne Danet
- **Comité technique :** Jean-Luc Grandin
- **CLECT :** Jean-Luc Grandin
- **CIID :** Fabienne Danet
- **Haut Débit :** Jean-Pierre Rousseau
- **Destination Cœur de Bretagne :** Isabelle Bréhélin
- **Syndicat mixte pays de Pontivy :** Jean-Luc Grandin
- **SITTOMI :** Jean-Luc Grandin



La nouvelle carte d'identité généralisée sur tout le territoire

À la suite d'un déploiement progressif, la nouvelle carte nationale d'identité entre en vigueur sur tout le territoire lundi 2 août 2021. Cette carte, plus petite que l'ancienne, est au format carte bancaire (comme le nouveau permis de conduire) et contient une puce électronique. Devez-vous renouveler votre carte qui est à l'ancien format ? Service-Public.fr vous rappelle les caractéristiques de cette nouvelle carte qui vise à lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité.

Expérimentée d'abord dans l'Oise depuis le 15 mars 2021, la nouvelle carte d'identité a été peu à peu déployée sur tout le territoire entre le 29 mars et le 28 juin 2021. C'est un règlement européen du 20 juin 2019 qui impose la généralisation de cette carte à partir du 2 août 2021. Les États de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité doivent désormais délivrer cette carte sécurisée.

Que contient-elle ?

Sa puce électronique, hautement sécurisée, comprend des informations qui figurent sur la carte : nom, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, l'adresse, la taille, le sexe, la date de délivrance de la carte et sa date de fin de validité ainsi que, comme pour le passeport, la photo du visage et les empreintes digitales (sauf pour les mineurs de moins de douze ans).

Elle est également équipée d'un cachet électronique visuel (CEV) signé par l'État, qui permet une lecture automatique et reprend les données inscrites sur la carte, ce qui permettra de détecter rapidement une éventuelle fraude si ces données ont été modifiées.

À savoir : Pour les enfants en garde partagée, il y aura toujours 2 adresses.

Dois-je renouveler ma carte qui est à l'ancien format ?

Il n'est évidemment pas obligatoire que tous les citoyens soient munis d'une telle carte à partir du 2 août 2021. En revanche, aucune carte nationale d'identité à l'ancien format ne pourra être délivrée à partir de cette date.

Vous n'avez donc pas besoin de renouveler votre carte actuelle de manière anticipée si elle est encore valide. Ce n'est qu'à partir de 2031 que vous ne pourrez plus voyager dans l'espace européen avec votre ancienne carte.

Le recueil des empreintes obligatoires

Lors de la demande de carte d'identité, il sera indispensable de donner ses empreintes digitales pour qu'elles soient mises dans la puce de la carte. Comme pour les passeports, une double vérification sera effectuée, d'abord au moment de l'instruction puis lors de la remise de la carte. Les empreintes figurent donc obligatoirement dans la puce de la carte mais elles ne seront pas conservées dans le traitement national si le titulaire de la carte en fait la demande.

Une nouvelle durée de validité

La durée de validité de la nouvelle carte sera de dix ans, et non plus de quinze ans, pour respecter le règlement européen.

Rappel : La première demande et le renouvellement de la carte d'identité sont gratuits sauf en cas de perte ou de vol (25 €).

Ce qui change pour vous :

- La commune de Billio ne délivre plus de CNI. Vous devez vous rendre dans les mairies les plus proches équipées d'une station de recueil de passeports pour solliciter la délivrance d'une carte nationale d'identité (Malestroit, Locminé, Vannes, Ploërmel).

La commune la plus proche est la mairie de Locminé. Il est utile de prendre un rendez-vous au 02.97.60.00.37 du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30.

- Vous avez la possibilité, pour gagner du temps, de faire une pré-demande en ligne depuis votre domicile en vous connectant sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://ants.gouv.fr>

Vous conserverez le numéro de demande de carte d'identité que vous présenterez à la mairie. Les communes vous accueilleront sur rendez-vous, pendant lequel seront effectuées la prise d'empreintes et la vérification de la complétude du dossier. Une fois confectionné, le titre vous sera remis par la mairie de la commune où vous aurez fait la demande.

Démarches administratives

Délivrance d'un passeport

MAJEUR

• 1 photo d'identité couleur : récente (- de 6 mois) et parfaitement ressemblante, aux normes en vigueur, à **effectuer de préférence chez le photographe**, rien sur la tête, pas de lunettes, le visage doit être dégagé, il ne faut pas sourire (ne pas la découper).

• 1 justificatif de domicile : **récent** (avec adresse précise) soit : Facture d'eau, Facture de gaz, Facture d'électricité, de téléphone, Attestation d'assurance de la résidence principale, Quittance de loyer non manuscrite, Avis d'imposition ou Certificat de non-imposition.

Pour les **majeurs vivant chez leurs parents** (ou personnes hébergées) :

Demander un modèle d'attestation d'hébergement vierge en Mairie à **compléter et signer par l'hébergeant**.

- + Justificatif de domicile récent de l'hébergeant,
- + Un justificatif au nom de l'hébergé (bulletin de salaire, facture portable, courrier Pôle Emploi, courrier mutuelle ou C.P.A.M., attestation de carte vitale et pour les + de 25 ans avis d'imposition ou certificat de non-imposition),
- + La carte d'identité de l'hébergeant.

• 1 extrait avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance **de - de 3 mois (si la carte d'identité ou le passeport sont périmés depuis plus de 5 ans)**.

Dans tous les cas : **Il faut obligatoirement connaître les noms, prénoms, date et lieu de naissance des parents et leur nationalité** afin de remplir le CERFA.

- Si mariage récent, pour les femmes, copie de l'acte de mariage.
- Votre carte d'identité.

Si pas de passeport ni de carte d'identité, vous devez fournir 1 document avec photo :

Permis de conduire, carte de combattant, carte professionnelle, carte d'identité militaire, permis de chasse, carte d'étudiant, carte vitale...

Dans certains cas (ex : parents de l'intéressé(e) nés à l'étranger), un certificat de nationalité française sera demandé.

En cas d'utilisation d'un **nom d'usage** (femme divorcée), fournir le jugement de divorce mentionnant ce cas.

• L'ancien passeport. (Le cas échéant : remplir une déclaration de perte en Mairie ou déclaration de vol en Gendarmerie).

• **86 euros en timbres fiscaux** à prendre dans un bureau de tabac ou à l'Hôtel des Impôts.

MINEUR

L'enfant de 12 ans et + doit être présent.

Il faut apporter les mêmes pièces que pour un majeur et rajouter :

- **la pièce d'identité du parent présent** pour la constitution du passeport,
- **le livret de famille,**
- **acte de naissance si pas de carte d'identité ou de passeport.**

Timbres fiscaux : **17 euros** jusqu'à 15 ans ; **42 euros** de 15 ans inclus à 18 ans, à prendre dans un bureau de tabac ou à l'Hôtel des Impôts.

Si résidence alternée :

- un justificatif de domicile de chaque parent,
- ainsi que la carte d'identité ou le passeport de chaque parent.

MAIRIES LES PLUS PROCHES

Mairie de Josselin sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.22.24.17 lundi de 14h00 à 17h00. Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 / 14h00 à 17h30. Le samedi de 9h00 à 12h00.

Mairie de Malestroit sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.75.11.75 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00

Mairie de Locminé sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.60.00.37 lundi de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 16h00, mercredi uniquement les semaines impaires de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 16h30 et le jeudi de 9h00 à 16h30

Mairie de Vannes sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.01.61.60 du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 / 13h15 à 17h00
Le samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Ploërmel sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.73.57.98 du mardi au jeudi après-midi de 14h00 à 16h30
Le vendredi de 9h00 à 11h30

Mairie de Sérent sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.75.93.57 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 / 13h30 à 17h00
Le samedi de 9h00 à 12h00

Délivrance d'une autorisation de sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire est à nouveau demandée pour toute sortie du territoire français pour un mineur non accompagné d'au moins un de ses parents. L'autorisation sera faite par le biais d'un imprimé CERFA téléchargeable sur internet par le parent qui le com-

plètera, l'imprimera et le signera directement.

Le mineur voyagera ensuite muni de ce document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale. Il n'est pas nécessaire de passer en mairie.



Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire. Le maire leur remettra alors une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement : en effet, cette attestation leur sera récla-

mée s'ils veulent s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire et même conduite accompagnée). Les données issues du recensement faciliteront leur inscription sur les listes électorales à 18 ans. Se munir de la carte nationale d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile




CHARDONS

Les chardons des champs (*cirsium aroense*) doivent être détruits avant le stade de floraison, qui s'étale de juin à septembre. La destruction sera réalisée de préférence par voie mécanique. Cette réglementation s'impose à tous les propriétaires, exploitants et usagers tenus de procéder à cette destruction dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, ainsi que dans les haies qui les bordent (arrêté préfectoral du 17/06/2011 art 1).



Emploi du feu

Un arrêté préfectoral du 26/09/2019 fixe diverses mesures de prévention contre les incendies et prévoit notamment les périodes durant lesquelles l'emploi du feu est réglementé. Chacun doit prendre des précautions nécessaires et de bon sens.

Article 2 : Disposition applicables dans les terrains boisés, plantations, reboisements, landes et à proximité de ces lieux

2-2 Brûlage de déchets issus de sylviculture (*définition : les rémanents de tailles, d'élagage et de coupe d'arbre, de débroussailllements, situés dans des parcelles boisées et landes dans le cadre d'une activité d'exploitation forestière ou dans le cadre de la prévention des incendies*).

Dispositions applicables : **Le brûlage de déchets de la sylviculture est autorisé pour les propriétaires forestiers et leurs ayants droit du 1er novembre au 31 mars dans le respect des conditions de l'article 8.**

Article 3 : Dispositions applicables aux déchets verts ménagers des particuliers, des professionnels et des collectivités (*définition : les éléments végétaux issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbres, d'élagage et de débroussaillage issus de particulier, entreprise et collectivités territoriales pour l'entretien de leur jardins et parcs*).

Dispositions applicables : **Le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers des particuliers, professionnels et des collectivités est interdit toute l'année dans tout le département.**

Article 4 : Dispositions applicables **aux résidus de culture et autres résidus végétaux d'origine agricole**

disposition applicables : toute l'année et dans l'ensemble du département

- Il est interdit de brûler à l'air libre les résidus de culture ;
- Il est interdit de brûler à l'air libre **tout résidu issu de la destruction définitive de linéaire bocager ;**
- **Les autres résidus végétaux d'origine agricole peuvent être brûlés du 1er novembre au 31 mars dans le respect des conditions de l'article 8 en l'absence de possibilité d'une autre valorisation.**

Article 8 : Conditions à respecter dans les cas où le brûlage est possible

8-1 Conditions géographique : les brûlages ne pourront avoir lieu qu'en dehors de toute agglomération (au sens de l'article R110-2 du code de la route) et de manière générale, qu'à plus de 200 mètres des habitations.

8-2 Conditions techniques :

- Consultation du niveau de risque de feu d'espace naturels et forestiers (site du SDIS : <https://sdis56.fr/>)

- Le brûlage sera pratiqué de 10h00 à 16h30 (ne s'applique pas à l'article 7)
- Les végétaux à brûler devront être secs (ne s'applique pas l'article 5 et 6)
- il est formellement interdit de brûler d'autres déchets tels que les plastiques, les caoutchoucs, les bois traités, les contenants de produits phytosanitaires, etc.
- La personne responsable de l'opération doit disposer en permanence de moyens d'extinction (réserve d'eau ou extincteur) et d'alerte des services d'incendie et de secours. Les sites d'incinération doivent être accessibles en tout temps aux véhicules de défense contre l'incendie.
- Les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés en fin d'incinération. Le recouvrement par terre est interdit.
- Le brûlage ne sera pratiqué qu'en cas de météo favorable et avec un vent inférieur à 40 Km/h.
- Sur un espace naturel, le foyer doit être ceinturé d'une bande débroussaillée sur un rayon de 5 m.
- La personne responsable de l'opération devra s'assurer que les fumées ne seront pas cause d'accidents (proximité d'une route notamment) ou une gêne pour le voisinage.
- Un périmètre de sécurité sera établi autour du feu pour interdire l'accès au public afin de prévenir des dangers liés au rayonnement.

Article 9 : Contrôles et sanctions

Les contrevenants aux dispositions de l'article 2 sont passibles de la sanction prévue à l'article R 163-2 du code forestier (contraventions de 4^{ème} classe).

Les contrevenants aux dispositions de l'article 3 du présent arrêté sont passibles des sanctions liées au non-respect du règlement sanitaire départemental, réprimées par l'article 7 du décret 2003-462 du 21 février 2003 (contravention de 3^e classe).

Les infractions aux dispositions de l'article 4 en ce qui concerne les brûlages de résidus de cultures sont constatées par l'Agence de Service et de Paiement au titre des contrôles de conditionnalité de la Politique Agricole Commune.

En application de l'article R 610-5 du code pénal, la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par cet arrêté de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe.

Si les contrevenants ont provoqué la destruction, la dégradation ou la détérioration involontaire d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'incendie ou si celui-ci est à l'origine d'homicide ou de blessures, ils sont passibles des sanctions prévues aux articles 322-5 à 322-11 du code pénal.



Règles à appliquer entre voisins

Suite à plusieurs demandes en mairie, nous vous rappelons les horaires à respecter pour la réalisation de travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (arrêté préfectoral du 10/07/2014 section 7 art 21)

- Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Sanctions :

Une amende forfaitaire peut alors être infligée à l'auteur du trouble, pour un montant de :

- 68 € si l'auteur des troubles règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction s'il existe)
- 180 € après ce délai

L'auteur du trouble se voit également confisquer la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou la chose qui en est le produit.



Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du MORBIHAN

Arrêté préfectoral du 26 septembre 2019 (résumé des principales dispositions)

Feu sur les plages	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 1)	
Terrains boisés plantations, landes, reboisements et à moins de 200 mètres de ces lieux	Incinérer des végétaux sur pieds	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 2-1)
	Porter ou allumer du feu	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE Pour tous sauf propriétaires forestiers et ayants droit (cf article 2-1)
	Fumer	POSSIBLE Du 1 ^{er} novembre au 31 mars Pour les propriétaires forestiers et les ayants droit (cf article 2-1, 2-2)
	Incinérer les déchets issus de la sylviculture (rémanents de coupe)	
Déchets verts	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 3)	
Résidus de culture et autres végétaux d'origine agricole	Résidus de culture et issus de la destruction définitive de linéaire bocager	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 4)
	Autres résidus végétaux d'origine agricole	POSSIBLE Du 1 ^{er} novembre au 31 mars En l'absence d'une solution de valorisation (cf article 4)
Végétaux parasités par les organismes nuisibles	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Déclaration et autorisation DDTM après avis DRAAF (cf article 5)	
Espèces exotiques envahissantes	Relevant de l'arrêté du 14 février 2018 (Baccharis, ...)	POSSIBLE Du 1 ^{er} novembre au 31 mars (cf article 6)
	Relevant du code de la santé publique (3 espèces d'ambrosie, berce du caucase)	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE (cf article 6)
Feux et foyers à l'air libre	Feux pour méchouis et barbecue attenants à une habitation	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Sous réserve de restrictions locales (cf article 7-1)
	Feux festifs	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Déclaration et autorisation municipale (cf article 7-2)
	Lâcher de ballons lumineux et lanternes volantes	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 7-3)
Episode de pollution de l'air (alerte/arrêté préfectoral)	INTERDICTION POUR TOUTS LES USAGES AUTORISES CI-DESSUS	

Se référer à l'article 8 de l'arrêté pour les conditions à respecter dans le cas où l'emploi du feu est autorisé

Travaux d'électrification

Eclairage public

La pose d'un interrupteur crépusculaire pour l'éclairage public du bourg a été réalisée par OHMS Services pour un montant de 400 euros TTC.

Installation des illuminations de Noël

Comme les années passées, les bénévoles installent les illuminations début décembre. Pour 2021, la commune a investi dans des guirlandes lumineuses pour un montant de 1085.21 euros TTC auprès de l'entreprise Védif.



Informations diverses

Lutte contre les rongeurs

Chaque année, la commune de Billio travaille avec l'entreprise Farago spécialisée dans la lutte contre les nuisibles, notamment les rongeurs. L'entreprise passe auprès des particuliers ou des exploitants qui se sont inscrits en mairie au préalable. De plus, Farago laisse en mairie des produits souricides que les habitants peuvent venir chercher gratuitement. Le coût de cette prestation pour l'année 2021 est de 1315.30€ TTC.

FDGDON 56

La commune adhère à la FDGDON56 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan). La fédération est chargée de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre divers organismes nuisibles du monde animal et végétal sur le département. Cette adhésion permet notamment aux habitants d'accéder à des services :

- Formations gratuites à la lutte contre les taupes ;
- Mise à disposition d'effraies (protection des cultures) à condition préférentielle ;
- Rétrocession de matériel de piégeage (cages-pièges) à tarif préférentiel ;
- Conseils divers.

FDGDON Morbihan
8 Avenue Edgar Degas
CS 92110
56019 VANNES Cedex
Tél. : 02 97 69 28 70
Fax : 02 97 63 37 10
E-mail : accueil@fdgdon56.fr

Frelons

La commune de Billio a choisi de travailler avec l'entreprise GMS (Guégon Multi-Services) pour l'enlèvement des nids de frelons sur le domaine public communal.



Déchèterie de Brénolo à Saint Jean Brévelay

La déchèterie est ouverte aux habitants et aux professionnels de Centre Morbihan Communauté.

Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-12h30	14h00-18h00
Mardi	8h30-12h30	14h00-18h00
Mercredi	8h30-12h30	14h00-18h00
Jeudi	fermé	
Vendredi	8h30-12h30	14h00-18h00
Samedi	8h30-12h30	14h00-18h00

Déchets acceptés

Tous les déchets, sauf l'amiante, les produits explosifs...

Tarifs pour les professionnels

8€ pour les déchets verts
10€ pour les gravats
15€ pour le bois
15€ pour le tout venant

La déchèterie de Brénolo se situe sur la commune de Saint-Jean-Brévelay. Tél : 02 97 60 42 29



Informations municipales

Informations utiles



Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 13h30 à 17h00
Jeudi : fermée
Secrétaires : VILA Caroline Responsable Communale
DUBRULE Jennifer Assistante d'accueil
Téléphone : 02 97 42 28 18
e-mail : marie.billio@wanadoo.fr

Centre Morbihan communauté

Pôle géographique de St-Jean-Brévelay tél : 02 97 60 43 42
Pôle géographique de Locminé tél : 02 97 44 22 58

Perception

36 rue Albert de Mun 56300 Pontivy - 02 97 25 50 44

Sapeurs-pompiers : Tél. : 18

Centres d'Incendie et de Secours de Plumelec et Saint-Jean-Brévelay

Gendarmerie : Tél. : 02 97 60 30 02 ou le 17

24 Rue du Stade – Saint-Jean-Brévelay
Jours d'ouverture : mercredi de 14h à 18h
et samedi de 9h à 12h.

Urgences médicales, SAMU : Tél. : 15

Appel d'urgences européen (ou depuis un portable) : 112
(l'appel est transféré ensuite au service local compétent)

Services de garde

Médecin : 02 97 68 42 42
Pharmacie : 3237

Centre Anti-poison

Tél. : 02 99 59 22 22

Enfance maltraitée : Tél. : 119

Centre Médico Social

26 rue du Stade – Saint-Jean-Brévelay
Vous pourrez rencontrer sur rendez-vous une assistante sociale, la puéricultrice ou le médecin de la protection maternelle et infantile.
Tél. : 02 97 60 47 27 - Fax : 02 97 60 41 97

Amper (Association Mandataire et Prestataire de services pour l'Emploi en milieu Rural)

Service à la personne et à domicile en Morbihan
Contact : Marie-Ange Dufaud
Antenne de Saint-Jean-Brévelay
27 rue de Rennes - 02 97 61 45 85
amper.stjeanbrevelay@msa-services.fr

Service de soins à domicile

Association d'Aide en Milieu Rural
Foyer Logement « La Peupleraie »
1, rue du Capitaine Marianne - Plumelec
Tél. : 02 97 42 30 05 OU 06 88 87 52 24
Présidente : Martine Ferrand

Ecole « Notre-Dame »

Rue des écoliers - 56420 Billio
Tél. : 02 97 42 32 56

Ecole « Sainte-Anne »

2 rue du Stade - 56420 Guéhenno
Tél : 02 97 42 20 05

Presbytère :

Plumelec Tél. : 02 97 42 24 34
Relais à Billio : Yolande Danet tél : 02 97 42 28 41
Gilbert Goulard Tél. : 02 97 42 33 04

Presse :

Ouest France : Ginette Perel - 06 67 30 57 09
La Gazette : Roland Pousse - 06 71 36 33 80

Funerariums

Plumelec : 02 97 42 37 65
Josselin : 02 97 22 30 84
Radenac : 02 97 22 48 01

Accueil Emplois Services

Maison des associations : 1 place de l'église - Plumelec
Tél. : 02 97 42 30 93

Préfecture

10 bis Place du Général De Gaulle
BP 501 - 56019 VANNES CEDEX
Tél. : 02 97 54 84 00

Sous-Préfecture

Place Aristide Briand - 56300 PONTIVY
Tél. : 02 97 25 00 08

Centre Départemental des Impôts Vannes Golfe

13 Av. St Symphorien - 56000 VANNES
Tél. : 02 97 01 50 50

Pôle Emploi

1 rue Kristen Noguès – ZA Porhz Rouz - 56300 PONTIVY
Tél. : 39 49

EDF – dépannage 24h/24

Tél. : 08 10 33 31 56

SAUR

Service clientèle / dépannage : 0 811 460 311

Orange

Tél. 3900 (service client gratuit)

Enedis

- <http://www.enedis.fr/> gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.
- <https://selectra.info/demenagement/annuaire/morbihan/billio> qui liste les numéros d'urgence pour l'électricité dans votre commune.
- <https://agence-energie.com/agence-edf/billio> qui contient l'adresse des agences EDF à proximité de votre commune.
- <https://www.fournisseurs-electricite.com/demenagement/edf> qui contient les démarches à effectuer lors d'un emménagement.

Services de proximité



La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Depuis le 28 juillet 2020, les usagers peuvent payer en espèces (maximum 300 euros) ou en carte bancaire (pas de paiement par chèque) chez les buralistes partenaires qui afficheront ce logo.

La liste des bureaux de tabac agréée proche de chez vous est la suivante :

Le Melec Presse 11 place de l'église à Plumelec
Le Lion d'Or 3 rue de Rennes à Saint-Jean-Brévelay
Bar tabac La Rotonde 1 rue St Nicolas à Josselin



Le permis à 1 € par jour, qu'est-ce que c'est ?



Il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont payés par l'État. Le « permis à un euro par jour » a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus de bénéficier d'une facilité de paiement de leur formation au permis de conduire. Le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.

Attention :

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pourquoi cette initiative ?

Le « permis à un euro par jour » permet de répondre à deux objectifs principaux :

- faciliter l'accès au permis de conduire, dont le coût peut représenter un frein et un obstacle à l'obtention d'un emploi ;
- continuer à améliorer la qualité générale de la formation, grâce à un partenariat avec des écoles de conduite label-

lisées qui se sont engagées, aux côtés de l'État, dans une démarche de qualité.

Pour quelles catégories de permis ?

L'opération « permis à un euro par jour » facilite l'accès à une inscription à une formation à la conduite de véhicules :

- de la catégorie B dit permis auto (véhicules légers) ;
- de la catégorie A1 (motos dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ et dont la puissance n'excède pas 11 kw ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw) depuis le 1er juillet 2016 ;
- de la catégorie A2 (moto dont la puissance n'excède pas 35 kw ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw) depuis le 1er juillet 2016.

Pour quels montants de prêt ?

- 600, 800, 1 000 ou 1 200 €, pour une première inscription à une formation à la catégorie A et B du permis de conduire ;
- 300 € en cas d'échec à l'épreuve pratique du permis de conduire afin de financer une formation complémentaire en vue de l'obtention de la même catégorie de permis de conduire.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les jeunes qui ont entre 15 et 25 ans révolus à la date de signature d'un contrat de formation dans une école de conduite partenaire, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.

Les jeunes bénéficiaires d'une aide publique, qu'elle émane d'une collectivité locale ou de l'État, peuvent également demander à bénéficier du prêt.



Projet éolien « Mare du Cornet »

Information sur le porteur de projet :



Le projet éolien "Mare du Cornet" a été initié par Enercon IPP qui est depuis devenu AL-TERRIC. ALTERRIC est une entreprise née

de la fusion des activités de développement et d'exploitation d'éoliennes terrestres de la Fondation Aloys Wobben (actionnaire unique du fabricant d'éoliennes ENERCON) et EWE AG (fournisseur d'électricité du nord de l'Allemagne depuis plus de 90 ans).

Disposant de plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des énergies renouvelables, Alterric est l'un des plus grands producteurs d'énergie verte en Europe centrale. Nos atouts, un savoir-faire complet de la planification à l'exploitation des centrales électriques avec une recherche permanente de proximité, d'accès à l'information et de coopération. AL-TERRIC est présent sur toutes les étapes de votre projet et les équipes restent inchangées.

Actualité

La Société d'Exploitation du Parc Eolien "Mare du Cornet" mène depuis plusieurs années le développement d'un projet au Sud-Est de la commune de Billio, au lieu-dit "le camp

romain", de part et d'autre de la route départementale 126. Ce projet répond à l'engagement du territoire en faveur du développement durable.

Zone d'implantation potentielle (en bleu) sur les communes de Billio, Cruguel et Plumelec

La zone d'implantation potentielle a été définie par une distance de 500m des habitations et 200m des bâtiments agricoles. L'ensemble des états initiaux (Faune/Flore, Paysage, Acoustique, ...) ont été réalisés et le projet est entré dans une nouvelle phase avec la détermination des caractéristiques de celui-ci.

Suite aux premières analyses de terrain, le projet s'oriente vers un parc de deux éoliennes implantées sur la commune de Billio. Les éoliennes auraient une hauteur maximale de 150m en bout de pâle pour une puissance totale maximale de 8,4 MW. Ce parc éolien permettrait de produire 13,6 millions de kWh d'électricité propre et renouvelable par an, ce qui correspond à la consommation (avec chauffage et eau chaude sanitaire) de 6 650 habitants.

Les résultats des différentes études ainsi que le scénario d'implantation feront l'objet **d'une exposition et de permanences d'information au cours du premier trimestre 2022**

Planning prévisionnel du projet :

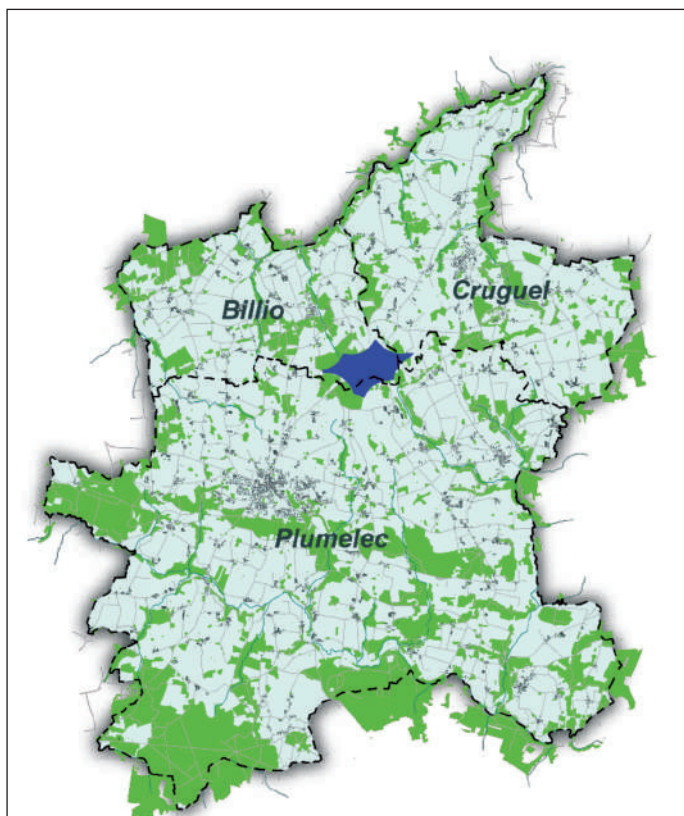
- 2nd trimestre 2022 : Dépôt de la demande d'autorisation Environnementale (instruction par les services de l'Etat, enquête publique)
- 2023 : Obtention des autorisations administrative (Préfecture)
- 2024 : Construction et mise en service du parc éolien
- Exploitation et suivi du parc (25 ans en moyenne)
- Démantèlement ou renouvellement en fin de vie

Contact :

Pour toute information complémentaire, remarque ou avis, vous pouvez échanger avec :

Alterric

Guillaume Le Toullec
Tél : 06 21 16 94 15
guillaume.letoullec@alterric.com
www.alterric.fr



Les dangers du monoxyde de carbone

Les épisodes de froid sont marqués par une recrudescence **des intoxications au monoxyde de carbone (CO)**, lourdes de conséquences sur la santé et dont les médias nationaux et locaux se font largement l'écho.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Durant la saison de chauffe 2020-2021, **19 affaires ont été signalées et investiguées dans le département du Morbihan (dont 16 dans l'habitat), impliquant 59 personnes dont 26 ont été hospitalisées.**

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de **production d'eau chaude et de chauffage**, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les **chauffages d'appoint** utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les **groupes électrogènes ou les motopompes**. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une **aération permanente** dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), **les consignes** sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.



La numérotation des rues distribution

Le projet de numérotation des habitations s'est finalisé en milieu d'année par la distribution des plaques de rue auprès des habitants ou entreprises par les membres du conseil municipal.

Toutes les bâtisses situées sur notre commune sont désormais numérotées afin de faciliter la distribution de courrier mais aussi afin de permettre aux services de secours d'intervenir dans les meilleurs délais.



Les élus se sont portés volontaires pour assurer la distribution des



plaques, ils se sont proposés pour les installer auprès des personnes qui en avaient besoin.

Ce projet fût un long travail, aussi si vous constatez des erreurs ou des oublis, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.



Sécurité routière : "des radars pédagogiques installés aux entrées du bourg"

Prévus au budget 2021, les 3 radars pédagogiques ont été installés aux entrées de bourg depuis Cruguel, Saint-Jean-Brévelay et Guéhenno.

Isabelle Bréhélin, 1ère adjointe et référente « sécurité routière », éclaire la décision municipale :

"Nous avons fait le choix d'un dispositif de sécurité pour calmer fermement l'arrivée dans le bourg. Nous avons été attentifs aux remarques des riverains et des billiotais qui empruntent cette route de Saint-Jean-Brévelay. Les manquements au code de la route sont journaliers. Les incivilités, les stops grillés sont nombreux et impactent dangereusement l'entrée dans la commune".

Les radars pédagogiques affichent la vitesse des véhicules : en vert si l'utilisateur est en deçà de

la limite et en rouge au-delà. Ce dispositif vise à inciter les usagers en infraction, à modifier leur comportement sans les verbaliser. L'objectif étant de sensibiliser les conducteurs. Leur présence vise également à faire réduire, (nous l'espérons) la vitesse des véhicules dans le centre bourg.

A Jean-Luc Grandin de rajouter :

"L'efficacité attendue du radar est augmentée par la modification matérielle, visuelle et sonore de la chaussée. Le revêtement spécifique beige sur fond noir sur la route forme une alerte supplémentaire pour les conducteurs".

L'ensemble du projet a représenté un coût total de 12 7611.40 HT subventionné par le Département et par l'Etat.



La bonne fontaine

Vous l'avez certainement remarqué, des aménagements ont été réalisés aux abords de la « Bonne Fontaine » afin de mieux connaître ce lieu, témoin d'une autre époque, et pour le rendre plus attractif.



Pour permettre un temps de pause aux promeneurs, une table de pique-nique y a été installée, elle a été généreusement offerte par Gilbert et Yvonne Goulard, membres très investis sur la commune, nous les remercions chaleureusement.

« Les Chantiers Nature et Patrimoine* » de Centre Morbihan Communauté, sont également intervenus, pour mettre en valeur la Fontaine en rénovant le dallage de la fontaine et du ruisseau attenant (en 2020), puis cette année en défrichant les abords et en assurant l'entretien du terrain mis à disposition, gracieusement, par Mme Anne Nicolic.



Le site a également accueilli les épouvantails créés lors de la randonnée du même nom, organisée par les parents d'élèves.

Pour les plus curieux, vous n'avez pas pu passer à côté du grand panneau sculpté vous indiquant l'entrée du site.



Celui-ci est le fruit d'un jeune sculpteur autodidacte, bien connu sur la commune. Il s'agit de William Pier-rat, ayant habité quelques années dans le bourg de Billio, qui à temps perdu s'adonne à sa passion : la sculpture. Ce restaurateur de meubles et d'objets anciens est un passionné. Il travaille tous types de matériaux, le bois, le métal, la pierre...

William aime bricoler, récupérer et transformer. Il s'inspire de tout en essayant de comprendre la technique des uns ou le regard des autres, cela l'aide à extérioriser ses pensées.

D'autres œuvres créées par ses soins, sont disposées également dans cet espace alors n'hésitez pas à venir découvrir la bonne fontaine et ses trésors cachés !

**Il s'agit d'un dispositif conventionné, favorisant l'intégration et l'insertion sociale des personnes en difficultés (majoritairement bénéficiaires du RSA), par le biais d'actions collectives.*



CCAS

Cette année, c'est avec joie que le CCAS a organisé son traditionnel repas, le dimanche 10 octobre, pour recevoir les aînés de la commune dans la convivialité.

Cette journée de rencontre et de partage a largement fait l'unanimité auprès des 48 convives « fort heureux » d'enfin se retrouver après une année d'absence.

Les anecdotes et les nouvelles ont pu être échangées autour du repas copieux servi par « La maison Dubot ».



Pour l'occasion, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux bénéficiaires :

Madame Sylvie PEROCHEAU
et Monsieur Joseph DREANO.

Les personnes n'ayant pu assister aux festivités, pour des raisons de santé, ont pu rencontrer les membres du CCAS qui leur ont remis un panier garni pour les fêtes de Noël.



Matinée éco-citoyenne

Pour la deuxième année consécutive, une matinée de nettoyage du cimetière a eu lieu le samedi 16 octobre. Une douzaine de volontaires a répondu à l'invitation de la municipalité et de la commission environnement.

C'est l'occasion de soutenir notre employé communal, et aussi de garder et de créer du lien social.

L'opération collective permet ainsi d'entretenir l'espace public sans adjonction de produits phytosanitaires.

La municipalité remercie toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour participer à cette matinée citoyenne.



2021 : Album souvenir



***Notre église en
toutes saisons***





Concours de pêche du FCB





14 juillet



Le Comité des fêtes 15 Août



***Assemblée
de Billio***



***La randonnée :
Préparation de la soupe***





Les cérémonies



Atelier cosmétique



Animé par Carole de l'association « the family Cocotte », la matinée organisée par la commission environnement a connu un beau succès, avec la participation de 12 personnes.

Cet atelier de deux heures, offert par la municipalité, a permis aux habitants présents de produire un déodorant et un démaquillant.



Recette du déodorant

Ingrédients

Recette pour environ 20g de déodorant solide à l'huile de coco et au bicarbonate :

10g d'huile de coco bio
8g de bicarbonate de soude
5g de fécule

Optionnel : 4 gouttes d'huile essentielle de lavande fine biologique ou de palma rosa (si vous choisissez une autre huile essentielle, vérifiez qu'elle soit adaptée à un usage cutané).

Optionnel : 2g de cire d'abeille ou de soja (à ajouter si vous comptez utiliser votre déodorant en été ou si vous l'emprenez en vacances au chaud, le cas échéant la préparation sera liquide au-delà de 25° environ).

Recette du démaquillant

Ingrédients

Adapté selon la quantité voulue

- 50% huile d'olive
- 50% eau de chaux

Pour 1L de produit.

Mettre 500ml d'huile d'olives dans un récipient, prendre un mixeur et y verser doucement 500ml d'eau de chaux. Mixez 7 min. Agitez avant emploi. Vous pouvez en faire en quantité plus importante, mais respectez toujours le 50/50.

Durée de conservation 3 mois.

Étapes de fabrication du déodorant solide :

Désinfectez tous les contenants et ustensiles qui seront en contact avec les matières premières.

Faites fondre au bain-marie l'huile de coco (et la cire de soja si vous en avez utilisé) dans le petit récipient. Dès que tout a fondu, retirez tout du feu, l'idée n'est pas de chauffer les cires, juste de les faire fondre pour faire le mélange!

Ajoutez tous les autres ingrédients (bicarbonate, fécule et huile essentielle) en remuant bien entre chaque ajout avec votre mini fouet ou votre fourchette. Mélangez encore, il ne doit pas y avoir de grumeaux !

Versez votre œuvre dans son pot

Placez votre nouveau déodorant au frigo quelques heures pour bien le figer afin d'éviter qu'il ne déphase pendant qu'il est chaud ou au bain marie (eau froide).



Ateliers décoration de Noël

Toujours dans l'optique de limiter notre impact écologique, nous avons décidé cette année de créer nos déco de Noël avec des objets de récupérations. Ce projet a été lancé par la commission environnement. Les décorations viennent compléter les illuminations qui égayent notre bourg.

Une vingtaine de personnes a répondu à l'appel, les ateliers ont eu lieu les mercredis d'octobre et de novembre.



Grace à eux, la commune a rayonné de décorations faites maison. Père Noël, sapin, train et bougies ont pris places dans différents endroits de notre bourg.

Nous vous donnons rendez-vous en novembre afin de continuer sur notre lancée pour peaufiner et de poursuivre nos œuvres, ainsi nous pourrions proposer une décoration dans chaque village de la commune.

Avis aux intéressés !!



Six ateliers ont été nécessaires pour construire sapins, petits trains, cerfs, bougies, boîte aux lettres, père Noël...

Adultes, adolescents et enfants ont œuvrés pour cette réussite, chacun en apportant son savoir-faire.



Festival Contes en Scène

Le festival jeune public Contes en scène, c'est 8 jours de spectacles et d'ateliers, pour le plus grand plaisir des petites et des grandes oreilles.

Sur le territoire Brévelais, un peu plus de 1000 personnes se sont déplacées en famille pour découvrir les spectacles de cette septième édition du festival. Onze représentations ont eu lieu dans nos communes, avec à chaque fois, des artistes innovants et une organisation de main de maître.

Dans chaque commune, Christelle Denis, du service culturel, peut compter sur la présence des élus référents. Pour Billio, c'est Isabelle Bréhélin qui fait le lien avec

l'agent communal, pour l'accueil du spectacle et la préparation de la salle.

Billio a accueilli cette année le spectacle « Attention Danger » avec la conteuse Christel Delpeyroux de la Loire Atlantique.

Deux séances accueillant en tout 90 personnes, enfants et adultes, venus écouter des histoires à donner le frisson.



Des histoires où la conteuse, Christel Delpeyroux, navigue entre décalage, humour noir et légèreté philosophique pour aborder les rivages de la peur : celle de l'inconnu, des éléments naturels, des êtres surnaturels, de l'obscurité ou de ne pas être à la hauteur.

Rendez-vous en octobre 2022 pour une nouvelle édition du festival !



Label national "Terre Saine"

A l'occasion du Salon des Maires 2021, la commune de Billio a reçu le label "Terre Saine" par Joël Labbé, sénateur

du Morbihan. Le label vise à valoriser les collectivités qui s'engagent dans une démarche sans pesticides.



Inauguration de la Croix Gabillet à Billio, "la croix retrouve ses écritures"

Le dimanche 14 novembre dernier, en présence, de Jo Dréano, président du Souvenir Français, et de Jean-Pierre Devineau, président départemental de l'Unacita, le maire Jean-Luc Grandin a inauguré la Croix Gabillet. Les travaux de restauration ont été effectués par notre billiotais Jo Dréano.

Le monument a été érigé en 1915 par les parents Gabillet, en souvenir de leurs fils morts au combat lors de la Première Guerre mondiale.



Cette croix symbolise le sacrifice des familles billotaises pour leur patrie. Mathurin Gabillet est mort à 36 ans, des suites de ses blessures, son frère Jean-Baptiste, à 21 ans, est mort sur le champ de bataille. Ils ont donné de leur vie pour la France.

L'idée de restaurer cette croix, avait germée il y a déjà quelques années ; c'est notre regretté Auguste Dano, qui en avait le premier, fait état avec les responsables du Souvenir Français.

« Il était temps d'intervenir. Les inscriptions devenaient invisibles », confie le tailleur de pierre. La réalisation a donc été menée en concertation avec le Souvenir français du comité de Saint-Jean-Brévelay.

La cérémonie s'est terminée par une remise de décorations à trois anciens combattants. Jean-Baptiste et Marcel Nio, Fernand Le Gaillard, sont récompensés par la Fédération nationale André Maginot. Fernand Le Gaillard à quant à lui reçu le diplôme pour 20 années de portes drapeaux. Malheureusement, souffrant il n'a pu assister à cette cérémonie.

Cette cérémonie a été l'occasion pour le nouveau porte-drapeau du Souvenir français, le Méléicien Malo Ferrand, d'effectuer sa première mission patriotique.



La population Billiotaise accompagnée des membres du conseil municipal s'est rendu au Village de la Ville Guingamp.

Ecole Notre-Dame Billio Ecole Sainte-Anne Guéhenno

Bilan 2021

Les élèves de l'école et l'ensemble de l'équipe éducative ont à nouveau dû vivre une année au rythme de la crise sanitaire. Les projets et manifestations qui d'habitude nous rassemblent et permettent à l'ensemble de la population de venir faire la rencontre des plus jeunes n'ont encore une fois pas pu se tenir. Pourtant, de nombreux projets ont rythmé l'année et continueront d'enthousiasmer, nous l'espérons, les élèves et les familles.



Cette nouvelle année scolaire qui arrive sera placée sous le thème de la préservation de la planète. Au rythme des interventions et des périodes, les élèves devront développer des connaissances et des compétences leur permettant de faire évoluer leurs pratiques et de se questionner sur ce qu'il est possible

de mettre en place au sein des écoles pour améliorer la biodiversité. L'objectif étant à terme, l'obtention du label éco-école.

Au cours de l'année 2021, toutes les classes du RPI ont pu être équipées en matériel numérique (tablettes, ordinateurs portables, tableau numérique interactifs, robots...). Ce matériel acquis grâce à la participation financière des communes de Guéhenno et de Billio dans le cadre du Label école numérique permettra aux en-



seignantes de répondre aux attendus des programmes scolaires et de différencier la pédagogie en classe. L'ensemble de la communauté éducative remercie en ce sens l'implication des mairies pour le soutien apporté dans ce projet.

58 élèves sont cette année scolarisés au RPI Billio-Guéhenno ; des effectifs stables par rapport à l'année passée. Des projets de travaux sont à l'étude pour les deux écoles : isolation et mise en place d'une VMI (Ventilation Mécaniquement par Insufflation) à l'école Notre Dame de Billio et rénovation des deux préaux de l'école Sainte Anne de Guéhenno. Ces travaux devront être menés au cours de l'année 2022.

Par ailleurs, nous accueillons cette année Jeanne ROPERT en qualité d'ASEM en classe de maternelle, en remplacement de Camille Hubert. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du RPI. Et comme chaque année, l'ensemble de l'équipe se joint à moi pour remercier les enseignantes et les personnels pour leur investissement, les associations de l'école (AEP, AEP La Montagne, L'APEL, L'OGEC, L'île aux enfants), les parents et amis de l'école qui nous aident au quotidien et la paroisse.

Jeanne LANTRIN, Chef d'établissement



Ecole Notre-Dame Billio Ecole Sainte-Anne Guéhenno

INSCRIPTIONS :

Pour toute demande d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022, veuillez contacter Jeanne LANTRIN, chef d'établissement du RPI Billio-Guéhenno au 0297422005. (Rappel : la scolarisation est obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans)

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Chef d'établissement : Jeanne Lantrin

TPS/PS/MS/GS :

Jeanne Lantrin avec Lydie Bertho et Jeanne Ropert

CP/CE1 : Amélie Le Roux

CE2/CM1/CM2 : Jennifer Brulé

Rejoignez-nous sur Facebook :

Ecoles du RPI Billio-Guehenno



Garderie périscolaire - L'Île aux Enfants

C'est grâce au partenariat entre les 2 municipalités et l'OGEC de Guéhenno que la garderie a pu ouvrir ses portes en 2007. Tous les membres du bureau sont des parents bénévoles.



L'accueil des enfants du RPI se fait à Guéhenno, dans un local de l'école qui lui est prêté.

Les communes sont sollicitées chaque mois pour combler le déficit de la trésorerie de la garderie car les contributions réclamées aux parents ne suffisent pas à couvrir les frais de gestion.

Nous remercions tous les acteurs garants de ce service.

PRATIQUE

Accueil chaleureux assuré par Mme GUILLO Cindy de 7h00 à 8h45 le matin / de 16h35 à 18h55 le soir.

Coût (2 forfaits possibles) * tarif pratiqué à la date d'impression

Forfait occasionnel : 1 €* / demie heure ou

Forfait mensuel : 28 €* / mois

Bureau : GUILLET Florence présidente - MAUGUIN No-lwenn trésorière - LANTRIN Jeanne directrice du RPI, membre de droit

Contact : ezannic.florence@orange.fr / 06.73.54.17.05
Ou auprès de l'école Sainte Anne
eco56.stean.guehenno@enseignement-catholique.
bzh / 02.97.42.20.05

APEL du RPI Billio-Guéhenno



L'année scolaire a encore été une nouvelle fois une année très particulière pour APEL du RPI qui n'a pas pu organiser toutes les manifestations prévues à son calendrier.

Malgré tout, nous avons organisé la traditionnelle vente de chocolats de Noël et avons mis en place 2 repas à emporter, la tombola et la vente de saucissons. Début juillet, en collaboration avec la commune de Guéhenno l'APEL a organisé une randonnée sur le thème des épouvantails réalisés par les familles des élèves et les associations. Ces derniers ont d'ailleurs été exposés tout l'été sur les 2 communes.



Pour l'année à venir, l'APEL espère proposer différentes actions afin de récolter les fonds nécessaires au bon fonctionnement des écoles et aider à financer les travaux prévus sur les 2 écoles. Un appel aux dons sera peut-être fait pour aider les associations des écoles à boucler le budget assez conséquent des futurs travaux (isolation, préaux ...).

Nous espérons que le contexte sanitaire s'améliorera et que les manifestations pourront avoir lieu en présentiel. Les enfants ont également envie de retrouver une « vie normale » et présenter leur spectacle lors de la kermesse en juin prochain.

L'équipe dynamique de l'APEL ne manque d'ailleurs pas d'idées pour organiser différentes manifestations ou actions pour récolter ces fonds et nous comptons, sur vous, amis de l'école pour participer.



Les membres de l'APEL du RPI tiennent à remercier les municipalités de Billio et Guéhenno qui savent répondre positivement aux demandes de l'APEL du RPI.

Nous remercions également tous les habitants de Billio et Guéhenno qui accueillent sans difficulté les différentes opérations menées pour récolter des fonds. (Vente de chocolat, vente de tickets de tombola, vente de saucissons ...)

Vous êtes parents d'élèves et vous avez envie de rejoindre une équipe dynamique, n'hésitez pas à contacter un des membres du conseil d'administration, nous accueillons tous les parents qui souhaitent donner un peu de leur temps pour nous aider dans la bonne mise en œuvre des différentes manifestations organisées.

Comme chaque année, l'APEL organisera une vente de tickets de tombola, une vente de saucissons et d'autres projets murissent au sein de l'équipe. N'hésitez pas à vous faire plaisir et ainsi contribuer aux activités des enfants de votre commune.

Le bureau :

Présidente : Aurélie Le Moine

Vice-Président : Arnaud Le Tohic

Trésorière : Alexandra Le Marchand

Trésorière Adjointe : Alexandre Rotiel

Secrétaire : Cyril Guillouzo

Membres : Pierre Nicolle - Josepha Houel - Delphine Goulard - Jennifer Bina - Véronique Nizan - Florence Guillet

Agenda :

Janvier : Vente de fromages et saucissons

Mai / Juin : Vente de saucissons

Samedi 18 Juin et dimanche 19 juin : Loto à Guéhenno



L'AEP "La Montagne"

L'association propriétaire des murs de l'école, l'A.E.P a été créée le 4 mars 1955.

Lors de l'assemblée générale, les membres du bureau ont décidé d'effectuer quelques travaux qui s'avèrent nécessaires pour des mises aux normes au sein de l'école. Le taux de radon (gaz radioactif d'origine naturelle) étant trop élevé, il est important pour l'abaisser de réaliser les travaux suivants :

- isolation des combles par soufflage
- isolation thermique du plafond du sous-sol
- installation d'une VMI (insufflé l'air neuf dans les pièces)

Ces travaux sont prévus courant 2022.

Le bureau :

Président : Christophe Goulard

Vice-président : Joël Granlin

Trésorier : Gilbert Nio

Secrétaire : Gilbert Goulard

Membres : Jean-Luc Grandin, Olivier Lorric

Membres de droit : Eugène Le Métayer, Stéphane Gouraud.

Comité des Fêtes

« Une Assemblée de Billio revisitée »

L'année 2021 a débuté avec les restrictions sanitaires que l'on connaît, nous n'avons pas pu une nouvelle fois organiser la fête de la musique.

Pour notre 15 Août nous avons réfléchi à une animation qui demandait beaucoup moins de contraintes. Nous avons donc décidé d'organiser pour la première fois un concours de palets dont l'organisation a été laissée au Football club. Nous les remercions vivement pour leur engagement.



44 équipes ont participé à ce concours ce qui est très encourageant pour la suite.

Parallèlement 415 repas ont été réservés et remis sur le terrain. Merci à toutes les personnes qui nous soutiennent.



Notre randonnée du 25 Octobre a réuni 481 marcheurs qui ont arpenté les 4 circuits 8, 12, 15 et 18 km à travers notre belle campagne. Ceux-ci ont été nettoyés, fléchés par une équipe de bénévoles pendant deux samedis et que nous remercions pour leur dévouement et leur disponibilité.

Nouveauté cette année, la soupe de potiron "potion magique" a régalé les randonneurs à l'arrivée et la tombola a fait des heureux. Le repas à emporter a connu un beau succès avec 280 repas distribués.

Nous tenons à remercier la municipalité et tous les bénévoles sans qui nous ne pourrions pas organiser ces fêtes qui animent notre commune.

Le Bureau du CDF



Anciens combattants : UNACITA / ABSR

"Association Billiotaise du Souvenir et de la reconnaissance"

Cérémonie du 8 mai

Pour des raisons de crise sanitaire, la cérémonie du 8 mai s'est déroulée avec un nombre restreint d'invités. Les discours et les remises de gerbes à la Croix Bertho et aux monuments aux morts ont toutefois été maintenus.



Le Président Jean-Pierre Devineau en compagnie de Mr le maire, de ses adjoints et des représentants des associations

Cérémonie du 11 novembre

« A la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu la fureur s'est calmée..... »



Les officiels ont lu les différents messages des associations et de la Ministre



La petite histoire du monument aux morts.

Pour honorer leurs morts, les habitants de Billio ont eu une idée originale. Dans le village de Trévrass, était niché depuis bien des siècles, un immense bloc de pierre. Celui-ci faisait partie du pignon d'un vieux moulin. Il ne fallu pas moins de cinq jours en 1925, pour le traîner, avec l'aide de bœufs jusqu'au bourg.

La dalle qui porte les noms des victimes est décorée d'une croix de guerre et de deux longues palmes. A son sommet, se dresse une croix entre deux obus.

Les assemblées générales des 2 associations ont eu lieu le dimanche 21 février, en présence des conseils d'administration et des membres.

Le bureau UNACITA

Président : Gérard Bréhélin
Trésorier : Jean-Loïc Joubioux
Secrétaire : Isabelle Bréhélin

Le bureau ABSR

Président : Yannick Caro
Trésorier : Gilbert Goulard
Secrétaire : Isabelle Bréhélin

Les anciens combattants décorés



Jean-Baptiste Nio et son frère Marcel Nio
Fernand Le Gaillard
(absent le jour de la cérémonie)



Billio Matériel

L'année 2021 a été marquée par la reprise des locations et notre déménagement dans notre nouveau local. Celui-ci se situe désormais sur le parking de la salle des fêtes. Nous remercions tous les bénévoles qui nous ont aidé pour que le déménagement se fasse rapidement et dans les meilleures conditions.

Afin de vous servir au mieux, nous vous rappelons qu'il serait plus confortable pour nous qu'il y ait au minimum une semaine entre la date de votre demande de location et la date de l'enlèvement.

L'enlèvement se fait uniquement le jeudi de 17h à 19h et pour les retours, le mardi de 17h à 19h.



Bureau :

Président :	Fabien Caro	06 78 32 31 20
Secrétaire :	Dominique Bernon	06 85 75 29 37
Trésorier :	Adrien Binoist	06 85 75 29 37



Nous vous souhaitons à tous une « BONNE ANNEE 2022 »



Chorale du Pays de Saint-Jean

Après presque un an d'arrêt forcé, la chorale du pays de St Jean a repris ses répétitions mi-septembre avec 41 choristes inscrits et des pupitres équilibrés. Nous avons de la chance !

En effet, plusieurs chorales n'ont pas repris ou avec des effectifs parfois réduits de moitié ! L'enthousiasme était au rendez-vous pour notre Assemblée Générale le jeudi 9 septembre et notre première répétition le jeudi suivant. Le plaisir de se retrouver et de recommencer à chanter est souvent évoqué par les choristes.



Concert à Bignan

Notre répertoire ? Des chansons de la variété française (Laurent Voulzy, Johnny Hallyday, Michel Sardou...), quelques chants classiques et des chants traditionnels de différentes régions ou pays (Bretagne, pays basque...).

Nous respectons les contraintes imposées pour le chant choral et l'utilisation de la salle communale : contrôle du pass-sanitaire, port du masque au début et à la fin de la répétition, distanciation.

Nous avons plusieurs concerts prévus pour 2020 qui ont dû être annulés. Nous espérons que l'année 2022 nous permettra de chanter en concert avec d'autres chorales. Nous aimons ces rencontres qui nous motivent pour progresser et élargir notre répertoire.

Notre prochain concert aura lieu à la salle de Bignan le dimanche 30 janvier 2022 avec la chorale de Loudéac que nous avons déjà rencontrée. Avant Noël, nous irons chanter à la maison de retraite de St-Jean-Brévelay. Nous espérons aussi pouvoir chanter à Billio pour la fête de la musique qui nous tient vraiment à cœur !

Marcelle Allieux, cheffe de chœur.

Alain Fourquin président.

Les pistons percés

Le 4 septembre dernier, "les Pistons Percés" étaient heureux de se retrouver pour la traditionnelle démonstration de "tracteurs tondeuse cross", "mob", et pour les moins de 15 ans les "mini motos".



L'évènement a été une réussite, l'ambiance était à son plein. Les visiteurs sont venus nombreux au rendez-vous pour découvrir les engins reconstitués, entendre les vrombissements des moteurs.

Les vieilles mécaniques ont pétaradé dans le bourg sous un beau soleil !

Petits et Grands ont trouvé leur Bonheur et profité au maximum de cette belle organisation !



L'association "Les Pistons Percés" en profite pour remercier chaleureusement tous les bénévoles, les propriétaires de terrains qui œuvrent au bon fonctionnement de l'association. Ils se

Le bureau

Président : Nicolas Etienne
Vice-président : Alexandre Pasco
Secrétaire : Marlène Pasco
Trésorière : Annie Etienne

sont retrouvés courant novembre autour d'un repas pour partager encore une fois les bons souvenirs de la journée du 4 septembre.



Les mécanos de la ville

La crise sanitaire a une nouvelle fois contraint à l'annulation des manifestations prévues en 2021.

Nous avions prévu de sortir de l'ordinaire avec des manifestations originales. Cela se fera peut-être dans les années futures.

En 2021, les entraînements mini moto, réservés uniquement aux enfants, ont eu lieu en octobre. Ceux-ci se sont déroulés sur le terrain route de Cruguel.

Pour 2022, une balade « mobylettes » aura lieu le samedi 30 avril.

Nous avons la chance d'avoir un très beau site pour accueillir ce genre de manifestation.

Je remercie toutes les personnes qui m'encourageront à réaliser cette journée. Je vous souhaite plein de belles et bonnes choses pour 2022 ainsi qu'à vos proches.

Fabien.



Football Club Billiotais



C'est avec beaucoup de plaisir et d'entrain que j'ai pris mes fonctions de président au mois de juillet.

Je tiens à remercier mes deux prédécesseurs, Guéna et Alexis pour tout le travail qu'ils ont accompli.

Le bureau un peu remanié m'accompagne dans cette aventure avec notamment un nouveau vice-président et une nouvelle trésorière.

Je remercie tout particulièrement Isabelle d'avoir accepté ce poste et le travail qu'il incombe.

La saison dernière avait très bien débutée pour le club, avec 3 victoires sur 3 matchs. Malheureusement une fois encore elle a été stoppée par la pandémie de covid 19.

Pour cette saison un binôme de coachs s'occupe de notre équipe, Arnaud Chilou a rejoint Antoine Cahérec à la tête de l'équipe. Arnaud gère l'entraînement du vendredi et la composition des matchs en collaboration avec Antoine qui prend le relais les jours de matchs, Arnaud étant occupé à marquer des buts.

Actuellement nous sommes en tête de notre championnat.

Merci à tous les bénévoles du club, aussi bien au niveau de l'arbitrage (Jean-Luc, Gérard, Stanislas), que de la buvette, des casse-croutes etc....

Composition du bureau

Président : Charles Moiso
Vice-président : Adrien Thomas
Trésorière : Isabelle Bréhélin
Trésorier adjoint : Jean-Luc Le Bouquin
Secrétaire : Jean Guillo

Je remercie également la municipalité, les sponsors, les supporters et l'ensemble du bureau.

L'objectif du club est bien sûr de finir la saison le plus haut possible du classement, afin de préparer au mieux la saison prochaine, qui s'effectuera en division 3.

En 2021, nous avons participé à l'organisation du 15 août en collaboration avec le comité des fêtes.

Nous avons également renoué avec le concours de pêche, celui-ci n'avait pas eu lieu depuis deux ans. Ce fût un succès.

Nous espérons pouvoir organiser en 2022 notre traditionnel concours de belote ainsi que le repas dansant à la salle.

Bonne saison à tous

Charles Moiso



1^{er} rang en bas de gauche à droite :

Maxime Guimard, Maxime Le Callonnec, Nicolas Le Callonnec, Jérémy Vaquéro, Adrien Thomas, Maxence Bréhélin, Arnaud Chilou, Jonathan Le Bouquin et Antoine Cahérec

2^{ème} rang en haut de gauche à droite :

Charles Moiso, Anthony Le Bouquin, Batiste Anceaux, Clément Joubioux, Jean Guillo, Rémi Le gal, Alexis Bréhélin, Stanislas Barraud, Tristan Bréhélin et Florian Gabillet

Manque sur la photo :

Mathéo Le Garnec, Sébastien Vanbever, Antoine Gabillet, Romain Guillo, Gelu Amoesei, Corentin Joubioux et Nicolas Arhruro

Petit bolide billiotais

Une saison encore compliquée en 2021, les restrictions nous ont empêché d'organiser un événement. Nous avons privilégié les courses extérieures, régionales et nationales.

Nous terminons 2021 en mettant nos projets du passé en route, avec motivations et envies nous aimerions pouvoir organiser une manche régionale en 2022, et une manche nationale sur 2023.

Les travaux de nettoyage, d'amélioration du circuit ont repris début novembre. C'est un plaisir de pouvoir se retrouver sur notre complexe.



Le club a participé aux 24H de Bretagne le 30 et 31 octobre à Merlevenez. Une équipe de 6 pilotes a pris le départ pour une belle et longue endurance, une course mouvementée, dure physiquement et mentalement, mais le but est accompli, passer l'arrivée ! Pas premier, pas dernier mais beaucoup de plaisir d'y avoir participé. Bravo à l'équipe !

Champion de France, Fabien Morat pilote du PBB a été titré en catégorie Short-course 1/5. Bravo pour ta saison !

Composition du bureau

- Président : Julien Joubioux
- Vice-Président : Julien Burnegat
- Président d'honneur : Jean-Loïc Joubioux
- Secrétaire : Olivier Godart
- Vice-Secrétaire : Jérémie Noël
- Trésorière : Christine Joubioux
- Vice-Trésorière : Sylvie Granlin

Entraînement ouvert au public le samedi 14h-17h et le dimanche 10h-12h.



Société de chasse

Notre saison de chasse bien qu'encore une fois marquée par la pandémie n'a pas eu d'incidence sur la motivation et la détermination de notre équipe. Composée de 23 chasseurs plus ou moins jeunes, toujours volontaires et bénévoles pour faire évoluer notre association.



Nous retiendrons comme évènement marquant cette année la création d'un local composé d'algeco sur "le terrain du 15 aout".

Après plusieurs journées de travail de nos adhérents, notre local se compose maintenant d'une salle de dépeçage et de découpe, d'une salle de réunion, de WC et d'une grande chambre froide (0-4°C). Ce nouveau local va nous aider à respecter les règles sanitaires lors de notre opération de vente de terrine qui a connu un succès l'an passé et sera renouvelé cette année.



La commune a versé une subvention de 3000€ à la société de chasse afin de l'aider dans ces travaux, notamment l'édification d'une plateforme plane et stable pour accueillir les bungalows et les raccordements aux réseaux.

L'ensemble de l'équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.



Composition du conseil d'administration

Président : Pierrick Ropert
Trésorier : Jean-Yves Tastard
Secrétaire : Jean-Louis Anceaux

Piégeurs :

Didier Caro
Nicolas Gabillet

Responsables de l'organisation des battues :

Pierrick Ropert - Jean-louis Anceaux
Hubert Le Callonec - Serge Ethore - Batiste Anceaux
Didier Caro

Dans Tous Les Sens 2021 : retour à la normale ?

Comme ce fut le lot de toutes les associations, notre activité fut perturbée en 2020 par la pandémie. Nous avons alors joué d'ingéniosité pour pouvoir mettre en place les procédures et autres gestes barrière afin d'assurer, à chaque fois que cela était possible, les cours de musique pour nos élèves.

Nos professeurs de **piano, batterie, bombarde, guitare, basse violon, clarinette, saxophone, accordéon diatonique** ont pu faire progresser leurs anciens élèves et mettre le pied à l'étrier à de nouveaux. Les cours en individuel d'une demi-heure ainsi que l'**éveil musical** pour les plus jeunes sont dispensés à **Saint Jean Brévelay et Plumelec**. Nous remercions ces municipalités pour leur aide toujours précieuse.



Nous sollicitons aussi parfois les autres communes du secteur de Saint Jean pour diverses animations (spectacles, concert des élèves ...), composantes importantes de l'ADN de DTLS malheureusement les conditions actuelles compliquent ce genre de rendez-vous festif. Nous

n'hésiterons pas à revenir "envahir de musique" vos salles polyvalentes ou votre "grand place" dès que possible.

Notre collaboration avec le comité des fêtes de Billio a été encore cette année amputée de la fête de la musique fin juin et le traditionnel 15 août n'a pas réuni ses amateurs de fest noz habituels.

Perspectives 2022 :

Notre **groupe vocal** peut désormais se réunir, et ce depuis début septembre. Un ensemble qui se veut plus autonome et 100 % collaboratif. Il est bien sûr ouvert à de nouveaux « talents ».

L'objectif de créer un deuxième **groupe de pratique collective** reste intact. Il sera atteint prochainement. Merci



aux élèves motivés pour ça et à leur prof encadrant.

Nous accueillons depuis septembre deux nouveaux professeurs en guitare et batterie.

Nous sommes toujours activement à la recherche de professeurs de saxo/clarinette et violon. Les élèves sont là, et plus motivés que jamais!

Finissons ce bilan 2021 par une note positive, avec depuis fin octobre la reprise de notre activité LOTO. Solange, Geneviève et leur grande équipe ont investi à nouveau les salles polyvalentes alentours pour annoncer quine, double quine et carton plein! Elles assureront un loto pour DTLS le 11 décembre 2021 à Saint Jean Brévelay. Merci à elles toutes.

Nous espérons que 2022 pourra être festive ... comme avant !

En tout cas, nous vous souhaitons le meilleur pour cette nouvelle année.

Bureau

Président : Emmanuel Seveno
 Vice-Président : Quentin Le Bail
 Secrétaire : Carole Le Bail
 Trésorière : Laure Martin
 Trésorière-adjointe : Aurélie Emeraud

Si vous souhaitez connaître davantage notre association, vous pouvez nous contacter :
 Téléphone : 06 63 25 43 78.
 Email : assodtls@laposte.net.
 Site internet : <https://www.asso-dtls.fr>

ADMR de Plumelec : un service de proximité



L'association locale ADMR de PLUMELEC, créée en 1992, est gérée par un groupe de 12 bénévoles, à l'écoute de la population pour identifier ses

besoins, 1 infirmière coordinatrice et 1 assistante technique et administrative en charge notamment de la gestion du planning. L'association est accompagnée par les services supports de la fédération basée à Vannes.

L'action de l'association contribue :

- au bien-être à domicile pour tous,
- au développement ou au maintien de l'autonomie des personnes aidées,
- à la création d'emplois de proximité,
- à l'animation locale.

L'ADMR de PLUMELEC intervient sur les communes suivantes : PLUMELEC, BILLIO, BIGNAN, BULEON, GUEHENNO, PLAUDREN (sauf le SSIAD), SAINT-ALLOUESTRE et SAINT-JEAN-BREVELAY.

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Nous offrons des services à domicile à des publics différents : personnes âgées, personnes malades et personnes en situation de handicap. Les intervenant(e)s, au nombre de 20, vous secondent dans les actes essentiels de la vie quotidienne : entretien du logement, entretien du linge, aide aux courses, aide à la toilette, aide aux transferts, accompagnement.

Pour les personnes âgées, des prises en charge sont possibles par les caisses de retraite, les mutuelles et aussi par le conseil départemental avec l'aide personnalisée d'autonomie (APA) et l'aide sociale.

Pour les personnes en situation de handicap, des aides sont aussi envisageables, notamment avec la prestation compensatrice du handicap (PCH).

Les services du SAAD permettent de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt égal à 50 % des sommes engagées.

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

Ce service intervient, sur prescription médicale, auprès de personnes malades et/ou dépendantes de 60 ans et plus. Il vise au maintien à domicile des personnes, tant que leur situation médicale, sociale et environnementale le permet.

Il garantit la qualité et la continuité des soins ainsi que le secret professionnel.

Les frais afférents aux soins sont intégralement supportés par les caisses d'assurance maladie.

L'infirmière coordinatrice se déplace au domicile pour évaluer les besoins et se met en lien avec les différents corps de métier intervenants auprès du patient (infirmiers

libéraux, pédicures, aides à domicile). Ainsi, elle organise les interventions des 8 aides-soignants salariés du service.

Le SSIAD de PLUMELEC, conjointement avec les SSIAD de LOCMINE, CLEGUEREC et PONTIVY, dispose d'une Equipe Mobile Mémoire (EMM) et propose une prestation qui s'adresse à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées à un stade peu évolué : des assistantes en soins de gériatrie (aides-soignantes ayant suivi une formation spécifique) proposent, à domicile, des séances de réhabilitation, organisées par une ergothérapeute.

Ces séances ont pour but de maintenir les apprentissages de la personne, d'apporter un soutien aux familles et de trouver des relais à l'issue de la prise en charge.

Pour en bénéficier, les personnes doivent fournir une prescription médicale.

Depuis juin 2018, le service est entré en expérimentation d'une psychologue en SSIAD : elle intervient auprès des patients, de leurs aidants et des aides-soignants.

Le bureau a été élu lors du conseil d'administration en 2020 et sa constitution est la suivante :

- Martine FERRAND, Présidente,
- Annie OLLIVIER, Vice-Présidente,
- Marie-Thérèse LE MAITRE, Trésorière,
- Gisèle LE BIHAN, Trésorière Adjointe,
- Marie-Thérèse BOULVAIS, Secrétaire.

Le Portage de Repas ADMR

L'ADMR de LOCMINE propose désormais la livraison de repas à domicile sur la commune de BIGNAN, BILLIO, GUEHENNO, PLAUDREN, PLUMELEC, SAINT ALLOUESTRE et SAINT JEAN BREVELAY. L'ADMR vous propose des repas équilibrés, des menus variés, des repas assurés 7/7 jours et livrés par un véhicule frigorifique.

Pour tout renseignement : 02.97.46.77.53 – locmine@admr56.com

La Télésistance

La télésistance, la solution en cas de chute, malaise, angoisse, solitude, handicap...

L'ADMR propose la télésistance FILIEN ADMR pour apporter sécurité et confort 24/24 h à ses bénéficiaires. Pour garantir une intervention dans les meilleurs délais, FILIEN ADMR dispose d'un réseau de 1 300 installateurs, salariés et bénévoles, partout en France. Le + FILIEN ADMR est la dimension humaine. Les opératrices, formées à l'écoute du public fragile, rassurent et offrent une présence 24/24 h en toute confidentialité.

Devis gratuit sur simple demande.

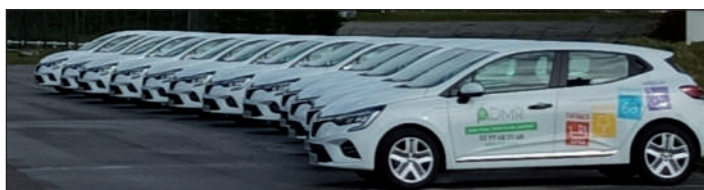
ADMR de Plumelec : un service de proximité

Rétrospectives 2021

- L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 14 juin 2021.
- Différents moments de convivialité tout au long de l'année avec notamment un pique-nique organisé à l'initiative de salariés.
- 12 véhicules de service ont été déployés pour le service d'aide à domicile.
- Participation de 5 aides à domicile au Trophées ADMR 56.
- Un goûter de fin d'année est organisé pour l'ensemble des salariés à l'initiative de l'association.
- La traditionnelle distribution de chocolats et de calendriers à l'ensemble des bénéficiaires a eu lieu à la fin de l'année.

PROJETS 2022

- Embaucher pour continuer à répondre à la demande de maintien à domicile des personnes âgées, malades ou en situation de handicap de notre territoire.
- Continuer à former nos salariés et des stagiaires.
- Poursuite des moments de convivialité.
- Assemblée Générale en juin 2022.



NOUS SITUER - NOUS JOINDRE

1 rue du Capitaine Marianne - 56420 PLUMELEC

(au sous-sol de la résidence autonomie « La Peupleraie »)

Pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) :

06 88 87 52 24 - plumelec@admr56.com

Pour le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et l'Equipe Mobile Mémoire (EMM) :

02 97 42 30 05 - ssiadplumelec@admr56.com

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00 (16 h 30 le vendredi).

Site internet : www.admr56.com



Souvenir Français



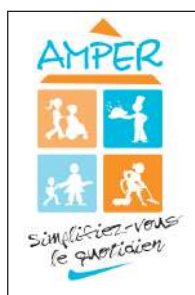
L'association garde le souvenir de ceux qui sont morts pour la France afin que nous vivions dans un pays libre aujourd'hui, c'est le devoir de mémoire. Le comité du Souvenir Français du secteur de Saint Jean Brévelay est l'un des tous premiers comités du Morbihan réparti sur 11 communes, avec plus de 200

adhérents. En 2020 et 2021, comme toutes les associations le COVID a réduit de beaucoup notre présence sur le terrain, nous retiendrons notre participation à la restauration du monument aux morts de Colpo et la cérémonie de Sainte Anne d'Auray avec la présence de plus de 50 drapeaux. Le 6 octobre 2021, la remise de la médaille de Vermeil du Souvenir Français à Joseph Jégo pour ses 33 années de fidélité au comité depuis sa création en 1988 où il fut nommé vice président.

Mais aussi la mise en place du 9^{ème} espace arboré planté à Colpo avec 8 chênes rouges d'Amérique le 19 novembre 2021, ce qui portera à 91 arbres plantés représentant la mémoire de 910 poilus tombés à la guerre de 14/18.



L'association AMPER, service d'aide à domicile sur votre commune



Créée à l'initiative de la MSA Portes de Bretagne, il y a plus de 25 ans, l'association AMPER a pour mission de favoriser le maintien à domicile. « Notre rôle est de permettre aux personnes âgées ou handicapées de pouvoir continuer à vivre chez elles dans de bonnes conditions » précise Alan GUILLO, responsable de service à AMPER.

AMPER propose des prestations d'aide à la personne, de maintien à domicile, de portage de repas, d'entretien du logement et de garde d'enfants. Notre association intervient sur votre commune et sur une grande partie du Morbihan afin de simplifier le quotidien de plus de 3500 bénéficiaires.

« Les missions sont variées : entretien du logement, préparation des repas, courses, entretien du linge, aide à la toilette, transferts, accompagnement aux sorties. » poursuit Ronan LE MENE, responsable des Ressources Humaines à AMPER.

Depuis mars 2021, nous proposons également un service de répit aux aidants à domicile. Pour les aidants accompagnant quotidiennement un proche fragilisé par l'âge, la maladie ou le handicap, il est souvent difficile de s'organiser pour s'absenter ou se reposer. Le dispositif Bulle d'Air permet aux aidants d'envisager de passer le relai pour souffler un peu. Il consiste en l'intervention d'un professionnel, appelé « relayeur », auprès de la personne aidée, à son domicile, en

journée (à partir de 3 heures consécutives minimum), de nuit, ou 24h/24 durant un week-end, une semaine ou plus, ponctuellement ou de façon régulière.

Pour bénéficier de ces services, des aides financières peuvent être obtenues auprès de votre caisse de retraite, de votre mutuelle ou du Conseil Départemental. Les services entrent dans le champ des « services à la personne » et ouvrent donc droit au crédit d'impôts de 50%.



Une partie de l'équipe de Camors : Emeline MEDIN, Assistante de secteur, Cécile PEDRON, Responsable de secteur, Isabelle Beaussillon, Camille Chavaudra, Christine Le Goic et Catherine Vallée. En médaillon : Adélaïde T, Aide à domicile, Ronan LE MENE, Responsable RH, Alan GUILLO, Responsable de service

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'agence de Saint Jean Brévelay au 02 97 61 45 85 ou par mail contact@amper-asso.fr www.amper.asso.fr



Association Don du Sang Saint-Jean-Brévelay



Pour la première fois en 2021 depuis bien longtemps, nous sommes désolés de n'avoir pas atteint les objectifs fixés par l'EFS (Etablissement Français du Sang). En effet, avant chaque collecte, l'EFS nous précise un nombre espéré de donneurs,

en fonction des besoins ponctuels, et notre mission à nous, les bénévoles, est d'atteindre ce nombre ou de s'en approcher ! Nous l'avons souvent fait et même dépassé les années précédentes... En 2021 à ce jour, avant la dernière collecte de St Jean Brévelay le mercredi 22 décembre, le total espéré était de 370 et nous avons accueilli 310 donneurs. Le 22 décembre, le nombre attendu est de 95 donneurs...ce qui porte le total de l'année à 465 attendus. Nous aurons donc

un déficit d'environ 70 donneurs ! A qui la faute ? Sans doute à ce satané Covid, mais pas que...Celle aussi de toutes celles et tous ceux qui sont en capacité physique de donner leur sang et qui ne le font pas, par négligence, par égoïsme ou par inconscience que ce



simple geste gratuit et tellement à la portée de tous peut contribuer chaque jour à sauver des vies et un jour peut-être la leur ou celle d'un membre de leur famille ! Il n'est jamais trop tard pour faire la démarche.

Le président : Jean-Jo RUBEAUX

Dates des collectes 2022

(sous réserve de modifications.)

- Vendredi 25/02 à Plumelec
- Lundi 16/05 à St Jean
- Lundi 18/07 à Plumelec ;
- Mardi 02/08 à Bignan
- Jeudi 29/09
- Mercredi 21/12 à Saint Jean Brévelay.

Pour tout renseignement : jeanrubeaux@yahoo.fr



La Claie Sans Frontières



L'association « La Claie Sans Frontières » a été créée en 1989 dans le but de favoriser les échanges entre les habitants du pays

de la Claie et des habitants de pays étrangers.



En 1997 une charte de jumelage est signée entre la ville de Botley en Grande -Bretagne et les communes du pays de St-Jean et la commune de Plaudren.

Chaque année des échanges sont organisés : une année nous nous déplaçons à Botley et sommes accueillis dans des familles, en général le week end de l'Ascension. L'année suivante nous recevons à notre tour pour un week end nos amis anglais..

La cotisation familiale est de 15 €.

Si vous êtes intéressés par ces échanges vous pouvez vous adresser auprès du secrétaire.

Président : Luc Laudrin Plaudren

Secrétaire : Michel Trébossen Saint Jean Brévelay :

Mail : trebosse@club-internet.fr

Tél : 02.97.44.43.98 ou 06.13.25.64.54

Cercle celtique TAL OUZ TAL



CA AG 2021

Bureau

Présidente : Florence Lucas - Noyal-Pontivy
Vice-présidente : Marie Courteille - Saint-Avé
Secrétaire : Annie Coto - Lanouée
Secrétaire Adjointe : Laetitia Le Page - Bignan
Trésorière : Stéphanie Gledel - Saint-Jean Brévelay
Trésorière Adjointe : Bertrand Le Cunff - Colpo

D'avance un grand merci pour l'aide que vous pourrez nous apporter.

Cordialement

Florence Lucas, Présidente Cercle Celtique Tal-ou-z-tal
 06 67 17 94 92



Cruguel Juillet 2020



Bureau



1^{ère} répétition



DANSE BRETONNE : STOP aux préjugés !!!

✚ LA DANSE BRETONNE, C'EST RINGARD !	VRAI FAUX
✚ ON SE TIENT TOUJOURS PAR LES PETITS DOIGTS ET ON TOURNE TOUJOURS EN ROND !	VRAI FAUX
✚ C'EST POUR LES VIEUX !	VRAI FAUX
✚ UN CERCLE CELTIQUE C'EST QUE DES PROS...	VRAI FAUX
✚ ILS NE PRENNENT PAS LES DÉBUTANTS !	VRAI FAUX
✚ UN CERCLE CELTIQUE C'EST OUVERT A TOUS	VRAI FAUX
✚ UN CERCLE CELTIQUE C'EST INTERGENERATIONNEL	VRAI FAUX
✚ C'EST UN GROUPE OÙ L'ON APPREND EN S'AMUSANT	VRAI FAUX
✚ C'EST UN GROUPE OÙ L'ON S'AMUSE EN APPRENANT	VRAI FAUX
✚ CA RESTE UN LOISIR AVANT TOUT !	VRAI FAUX

POUR EN PARLER ...
IL FAUT ESSAYER !!!

ALORS, REJOIGNEZ-NOUS ! OSEZ !!!
FRANCHISSEZ LE PAS !
VENEZ DANSER OU APPRENDRE A DANSER,
QUELQUE SOIT VOTRE AGE, VOTRE NIVEAU ...

TALOUZTAL EST LÀ POUR VOUS !

Contact : 06 67 17 94 92 ou cc.talouztal@gmail.com



Groupe Néo 56, acteur de l'emploi local



Un partenaire emploi

Le Groupe **Néo 56**, via **Néo Emplois**, **Adis** et **Meritt interim**, est un acteur important de l'emploi local.

Vous cherchez un emploi ? En relation avec différents partenaires (collectivités, entreprises, acteurs de l'emploi). Virginie Ledoux, conseillère emploi, vous reçoit sur rendez-vous, pour vous accompagner dans la construction de votre projet professionnel et dans vos démarches de recherche d'emploi.

Grâce à une connaissance pointue du territoire et des entreprises, Néo Emplois, Adis et Meritt interim vous proposent des missions de travail ponctuelles ou régulières rémunérées dans des secteurs variés (hôtellerie/restauration, secrétariat, BTP, services à la personne...).

Contact emploi : Virginie Ledoux au 07 76 62 15 86 ou par mail virginie.ledoux@neo56.org

Vous êtes une entreprise ? Soyez un acteur du territoire et favorisez la transition professionnelle tout en trouvant le candidat avec les compétences que vous recherchez. Néo Emplois vous permet une souplesse, et simplification administrative dans vos recrutements.

Contact entreprise : Bénédicte Guihard au 07 71 63 45 74 ou par mail benedicte.guihard@neo56.org

Le groupe Néo56, aide les demandeurs d'emploi avec Néo Mobilité ! Vous avez besoin d'une voiture pour accéder à un emploi, à une formation ou un entretien d'embauche ? Néo Mobilité vous loue une voiture quel que soit votre âge pour 5€/jour. Tout compris hors carburant.

Pour plus d'informations contactez notre médiatrice mobilité au 07 71 75 15 70.

www.neo56.org et www.neoemplois56.org



La mission locale Centre Bretagne



Présentes sur l'ensemble du territoire, les missions locales accompagnent tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, quel que soit le niveau d'étude. Elles leur permettent de poursuivre leur parcours en toute sécurité en leur apportant des solutions tant au niveau professionnel que social.

Les conseillers vont ainsi avoir des compétences renforcées qui offriront aux jeunes la possibilité de mettre en place un projet professionnel correspondant à leurs aspirations, découlant si nécessaire à une formation qualifiante et diplômante.

Ils seront à la disposition des jeunes candidats à l'emploi en étant un relais avec l'entreprise et favoriseront ainsi l'intégration et le maintien dans la structure.

Enfin, La Mission Locale intervient également sur le champ social et accompagne les jeunes dans leurs démarches d'accès à l'autonomie au niveau de la santé, du logement, de la mobilité et de leurs droits en tant que citoyens.

La Mission Locale Centre Bretagne dont le siège est à Pontivy, a une antenne permanente à l'Espace Rural Emploi Formation, 2 rue Yves Le Thiès, Locminé. Elle tient également une permanence à la maison de services au public, 27 rue de Rennes à St Jean Brévelay. Pendre rendez-vous au 02 97 25 38 35



Les croix

La croix Lucien Bertho

La plus récente édifée en 1947.

A cet endroit Lucien Bertho jeune résistant, a été sauvagement abattu par l'occupant en 1944.



La croix de Kerhello (1961)

Elle a été inaugurée lors d'une kermesse



La Croix aux nids

Située au centre bourg, au carrefour des routes de Saint-Jean Brévelay et de Guéhenno, cette jolie croix monolithique, est haute de deux mètres. Le fût est polygonal mais les extrémités des branches passent au carré, d'où son nom de croix aux nids, le socle s'enfonce dans un muret.



La Croix de mission

Communément appelée Calvaire, elle a été élevée sur le site le plus escarpé de la commune. Cette croix n'a connu que des malheurs. Elle fût bénite le 25 octobre 1908. Le mercredi saint de l'année 1947, suite à une tempête, elle s'écroula et ne fût relevée qu'en octobre 1949. Quinze jours plus tard, elle était de nouveau renversée par la tempête. Redressée le 24 octobre 1951, elle faisait la joie du recteur : "Allez vers le Colé, écrivait-il et retournez-vous à mi-côté, le spectacle est religieusement consolant. Vous voyez en enfilade l'église, le presbytère, le couvent, au-dessus l'école chrétienne à côté du calvaire"..



En janvier 1990, la voilà de nouveau à terre, avec ses onze mètres de haut, elle avait trop d'emprise au vent. De plus, le bois était pourri. Bénévoles et artisans du village décident alors d'abattre un cyprès né à quelques mètres du Calvaire et le laisse sécher jusqu'en février 1993. En mars de cette même année, la jolie croix actuelle avec son christ de plus de cent kilos est redressée pour la troisième fois. L'inauguration a eu lieu le 04 avril 1993, le dimanche des rameaux. Les artisans (de l'époque) de la commune, ont participé à remettre debout la croix. Gérard Lantrin, le charpentier a débité une jolie croix en trois parties. Ce bois a été traité à cœur par autoclave, dans un établissement spécialisé du Roc-Saint-André. Marcel Etienne, le forgeron lui a adjoint une armature métallique, également traitée. Emile Thomas, le maçon, est venu perforer et sceller un socle métallique sablé. Il restait à Jo Dréano, le sculpteur granitier et artiste à repeindre l'imposant Christ de plus de 100kg.

La croix de Kerlué ou la croix des bleus

La croix de Kerlué ou la croix des Bleus. Une bataille des chouans aurait eu lieu à cet endroit.



Les croix

La croix du Colé ou la croix de la Grée Malade

C'est la plus ancienne de la commune de Billio (1868).



La croix du pont d'argent ou la croix de Talhay (1903).

La légende dit qu'il y aurait un trésor sous la pierre.



La croix de la Ville Guingamp ou la croix Gabillet

Elle date de 1915.



La croix du Menton La croix Danet



Croix du cimetière

Le cimetière au sud de l'église, était dominé au fond par une croix monolithique de section carrée qui est récente. Mais le soubassement en appareil porte la date de 1830. Cette croix a été déplacée il y a une dizaine d'année, tout près du chêne, le long du cimetière.



A proximité, sur le mur du cimetière et plantée une petite croix chanfreinée.



La croix de Kervallon

On l'appelle aussi La croix Hays parce qu'elle a été érigée par la famille Hays.



Les puits

Ils sont très nombreux. On n'en dénombre pas moins de 9 situés dans le centre bourg. Certains d'entre eux ont été fermés, mais d'autres servent toujours. Chaque village en possédait un, où tout le monde y puisait l'eau pour la maison et les animaux. Souvent ils se trouvaient sur les communs. Ces terrains étaient à tout le monde.

Puits Kerivaux



Puits de Trévas



**Puits à l'ancienne
Maison Boulvais**



Puits dans le village de La Noé



Le puits fleuri de la Ville Guimgamp



Les fours

On compte sur la commune 8 fours à pain.

Aucun d'eux n'est en état de marche (Kergan, Lestréha, la Maison Neuve, Heurtebise, la Ville Guingamp, le centre bourg, au manoir de Trévras et à Kerivaux).

Four dans le village de Lestréha



Four de la Maison Neuve



Four du centre bourg rue du laboureur



Ce four est en cours de rénovation, la commission tourisme et patrimoine espère bien qu'en 2022 les travaux soient terminés pour enfin pouvoir utiliser celui-ci comme autrefois.

Four de Kerivaux





